

Strasbourg, chef-lieu du Grand Est : une coquille vide ? Strasbourg, capitale du Grand Est une fiction ?

Par Pierre Klein. Par une loi adoptée le 16 janvier 2015, la ville de Strasbourg a été consacrée chef-lieu de la Région Grand Est. De toutes les régions de France, seule celle du Grand Est a ainsi vu sa capitale désignée par la loi. Il fallait rassurer la population alsacienne et obtenir l'adhésion des grands élus d'Alsace ou pour le moins leur abstention lors du vote de la création du Grand Est. À Strasbourg donc la préfecture du Grand Est.

Mais où sont donc les sièges des Administrations d'État, des Directions, des Fédérations professionnelles, culturelles et sportives, des Comités, des Chambres, des Cours... Où se tiennent les réunions ?

Strasbourg qui se veut capitale européenne est-elle seulement capitale régionale, avec tout ce que cela implique ? Pas véritablement ! Avant, elle était une véritable capitale régionale, maintenant, non ! Autre question : cet état de fait, qui a, reconnaissons-le, rabaisé la ville, ne nuit-il pas à son image européenne ?

Au vu de la liste ci-dessous, n'est-il pas permis d'affirmer que le chef-lieu est une coquille largement vide et la capitale régionale, largement une fiction, et qu'entre l'ancienne Région Alsace et la nouvelle Région Grand Est Strasbourg n'a pas gagné au change, c'est le moins que l'on puisse dire ?

Liste non exhaustive comportant le nom de l'institution régionale, son siège et/ou le lieu principal de réunion (= Nancy, = Metz, = autres)

Administrations, institutions politiques

- Agence de Services et de Paiements (ASP) : Nancy
- BRGM Grand Est Bureau de Recherches Géologiques et Minières : Nancy
- **Centre en route de la navigation aérienne - Est : Reims**
- CESER Conseil économique, social et environnemental du GE, réunions plénières et siège : Metz et secrétariat général : Châlons-en-Champagne
- Chambre régionale des comptes du Grand Est : Metz
- Conseil Régional du Grand Est : Metz
- **Cour administrative d'Appel du Grand Est : Nancy**

- Direction interdépartementale des routes- Est : Nancy
- **Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ) – Grand Est : Nancy**
- Direction spécialisée du contrôle fiscal- Est : Nancy
- **Direction zonale au recrutement et à la formation de la police nationale – Est : Metz**
- **Direction zonale de la police aux frontières – Est : Metz**
- **Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur – Zone de défense et de sécurité- Est : Metz**

Économie

- Banque Populaire d'Alsace fusionnée avec ses homologues de Lorraine et de Champagne : transfert du siège à Metz
- Chambre régionale d'agriculture du Grand Est : Châlons-en-Champagne
- Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire CRESS du Grand Est : Reims
- Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat du Grand Est : Metz
- Fédération française du bâtiment du Grand Est : Nancy
- Fédération régionale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole du Grand Est : Laxou près de Nancy
- Fédération régionale des MFR du Grand Est (formation par alternance) : Commercy
- Fédération des jeunes chambres économiques du Grand Est : Malzéville près de Nancy
- Groupama Nord-Est, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles : Reims
- La Poste du Grand Est : Metz
- Medef du Grand Est : Maxéville près de Nancy

Éducation, formation, histoire et culture

- Académie du Grand Est : Nancy
- Fédération des arts de la rue du Grand Est FAREST : Metz
- Secrétariat du conservatoire régional des monuments historiques du Grand Est : Châlons-en-Champagne
- Conseil consultatif de la Culture du Grand Est : Metz
- Comité d'histoire régionale du Grand Est : Metz
- Service régional de l'inventaire du Grand Est : Nancy
- Canopé, Direction Territoriale du Grand Est (anciennement CRDP) : Nancy
- Fongecif Grand Est : Nancy

Environnement et aménagement du territoire

- ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie du Grand Est : Metz
- **Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) - Direction territoriale Est : Metz**
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : Metz
- SAFER du Grand Est, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural : Reims
- Ordre des architectes du Grand Est : Nancy

Santé

- ARS Agence régionale de santé du Grand Est : Nancy
- Ordre des infirmiers du Grand Est : Nancy
- Ordre des vétérinaires du Grand Est : Metz
- Fédération thermale du Grand Est: Nancy

Solidarité

- Fédération des acteurs de la solidarité du Grand Est : Maxéville près de Nancy
- Région EEDF du Grand Est, association laïque de scoutisme français : Metz

Sport

- Comité régional d'équitation du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- Comité régional de Gymnastique du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- Comité régional de cyclisme du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- Comité régional du Grand Est de pétanque et jeu provençal : Metz
- Comité régional Sports pour tous du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- Comité régional Tir à l'Arc du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- Comité régional ULM du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- Comité régional de cyclotourisme du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- **Ligue régionale de natation du Grand Est : Tomblaine près de Nancy**
- Comité régional de randonnées du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- Fédération régionale des chasseurs du Grand Est : Châlons-en-Champagne
- Ligue d'Athlétisme régionale du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- Ligue de Football du Grand Est : Champigneulle près de Nancy
- Ligue des Échecs du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- Ligue de golf du Grand Est : Tomblaine près de Nancy

- Ligue du Grand Est de Tennis de table : Tomblaine près de Nancy
- Ligue du Grand Est de Handball : Tomblaine près de Nancy
- Ligue du Grand Est de judo : Tomblaine près de Nancy
- Ligue du Grand Est de Badminton : Tomblaine près de Nancy
- Ligue du Grand Est de Tennis : Tomblaine près de Nancy
- Ligue du Grand Est du Sport automobile : Tomblaine près de Nancy
- Ligue régionale du Grand Est de Karaté : Pont à Mousson
- Ligue régionale Grand Est de Rugby : Tomblaine près de Nancy

Au-delà, un grand nombre d'institutions préalablement purement alsaciennes ont été, tout en restant en Alsace, fusionnées avec des institutions champardennaises ou lorraines. Là aussi, l'Alsace a perdu en autonomie de décision, puisque les décisions y sont désormais partagées avec d'autres, ce qui il faut bien le reconnaître, éloigne la prise de décision de son lieu d'exercice, la soumet à une maîtrise insuffisante des dossiers, voire à de l'indifférence les concernant et créé de nombreux coûteux, fatigants et démobilisateurs déplacements.

Ainsi en particulier, Alsace Capital est devenu **Grand Est Capital** basé à Illkirch-Graffenstaden, La **CCI Grand Est** a remplacé depuis le 1er janvier 2017 les trois anciennes CCI régionales d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne avec Strasbourg pour siège. La ville est aussi le siège de la **DRAC**, de la **DIRECCTE** et de l'**INSEE Grand Est**. La télévision publique régionale **France 3 Grand Est** est basée à Strasbourg...

Au total, pas seulement Strasbourg, toute l'Alsace sort donc perdante de la réforme.

Une dernière question. Qu'a donc fait le conseil régional du GE que le conseil régional d'Alsace n'aurait pu faire ? Certes il a fait des choses, que souvent d'ailleurs le conseil régional d'Alsace avait déjà initiées ou lancées, mais pas plus, notamment parce que la réforme ne lui a pas confié véritablement plus de pouvoirs et de moyens. PK

Pierre Klein, président de l'Initiative citoyenne alsacienne (ICA)

klein-pierre0536@orange.fr

ica.2010@orange.fr

www.pierre-klein.fr

www.ica2010.fr

Les intervenants aux réunions cantonales

Public : quelque 2000 personnes sont venues à nos réunions

Les réunions cantonales

1. Sélestat, le 2/9/2017
2. Huningue, le 19/1/2018
3. Thann, le 2/2/2018
4. Obernai, le 22/2/2018
5. Altkirch, le 2/3/2018
6. Strasbourg, le 3/3/2018
7. Munster, le 7/3/2018
8. Molsheim, le 23/3/2018
9. Gerstheim, 27/3/2018
10. Saverne, le 29/3/2018
11. Roeschwoog, le 3/4/2018
12. Mutzig, le 5/4/2018
13. Riedisheim, le 6/4/2018
14. Schirmeck, le 12/4/2018
15. Haguenau, le 16/4/2018
16. Illkirch, le 17/4/2018
17. Lembach, le 18/4/2018
18. Drusenheim, le 24/4/2018
19. Bergheim, le 25/4/2018
20. Kaysersberg-Sigolsheim, le 30/4/2018
21. Sarre-Union, le 4/5/2018
22. Kingersheim, le 7/5/2018
23. Brumath, le 9/5/2018
24. Wissembourg, le 11/5/2018
25. Houssen, le 14/5/2018
26. Illzach, le 17/5/2018
27. Landser, le 18/5/2018
28. Lautenbach-Zell, le 4/6/2018
29. Sélestat, le 8/6/2018

Les experts ou personnalités qualifiées (37)

Mme Christine Huber, médecin

Mme Émilie Vonfelt, vice-présidente de l'ICA

Mme Estelle Anfray, citoyenne engagée

Mme Nadia Hoog, membre d'UL

Mme Stéphanie Villemin, référente LaREM 68

1. André Walgenwitz, président du cercle Saint-Thiébaud
2. Antoine Beyer, docteur en géographie
3. Antoine Fabian, vice-président du CA du RLAM
4. Christian Huber, pédiatre
5. Christophe Elchinger, inspecteur des finances publiques
6. Daniel Hoeffel, ancien ministre, vice-président du Sénat honoraire
7. Daniel Hoeltzel (chants et poésie)
8. David Duss, membre d'UL
9. Donat Meyer, professeur
10. Ernest Winstein, président d'Alsace région d'Europe
11. François Weiss, docteur en linguistique
12. Jacques Schleef, président du CPA
13. Jean Lachmann, ancien magistrat financier
14. Jean Peter, président d'une association de parents d'élèves
15. Jean-Daniel Zeter, président du CPA
16. Jean-François Mattler, membre d'UL
17. Jean-Georges Trouillet, porte-parole d'UL
18. Jean-Marie Lorber, membre d'UL
19. Jean-Marie Woehrling, président de Culture et Bilinguisme
20. Jean-Paul Sorg, philosophe
21. Jean-Philippe Atzenhoffer, docteur en sciences économiques et gestion
22. Jean-Pierre Berg, ancien haut fonctionnaire de l'UE
23. Laurent Roth, membre d'UL
24. Martin Meyer, membre d'UL
25. Michel Ronc, ancien cadre dirigeant
26. Olivier Klotz, président du Medef Alsace

27. Patrick Guérin, historien
28. Pierre Kretz, écrivain
29. Rémy Maire, philosophe
30. Rémy Morgenthaler, président de Heimetsproch un Tradition
31. Robert Hertzog, professeur émérite de droit public
32. Serge Rieger, Liedermacher

Les grands élus (61)

Mme Alfonsa Alfano, conseillère départementale

Mme Annick Luttenbacher, maire de Felling, conseillère départementale

Mme Brigitte Klinkert, présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin

Mme Chantal Jeanpert, conseillère départementale

Mme Émilie Helderlé, vice-présidente du conseil départemental du Haut-Rhin

Mme Isabelle Dollinger, vice-présidente du Conseil départemental du Bas-Rhin

Mme Josiane Mehlen-Vetter, vice-présidente du conseil départemental du Haut-Rhin

Mme Laurence Muller-Bronn, maire de Gerstheim, vice-présidente du Conseil départemental du Bas-Rhin

Mme Nadine Holderith-Weiss, conseillère départementale

Mme Nathalie Marajo-Guthmuller, conseillère départementale

Mme Nicole Thomas, conseillère départementale

Mme Pascale Schmidiger, conseillère départementale

Mme Patricia Bohn, conseillère départementale

1. Etienne Wolf, maire de Brumath, vice-président du conseil départemental du Bas-Rhin
2. Alain Grappe, vice-président du conseil départemental du Haut-Rhin

3. André Reichardt, sénateur
4. Antoine Herth, député,
5. Bernard Fischer, maire d'Obernai, 1er vice-président du conseil départemental du Bas-Rhin
6. Bruno Fuchs, député
7. Charles Schlosser, maire de Lembach
8. Christian Klinger, maire de Houssen
9. Claude Kern, sénateur
10. Daniel Adrian, maire de Landser, conseiller départemental
11. Daniel Eckenspieler, maire d'Illzach
12. Denis Hommel, conseiller départemental
13. Éric Straumann, député
14. Frédéric Bierry, président du Conseil départemental du Bas-Rhin
15. Frédéric Reiss, député
16. Hubert Nemett, maire de Riedisheim
17. Jacky Keller, maire de Drusenheim
18. Jacques Cattin, député
19. Jean-Luc Schickele, maire de Mutzig
20. Jean-Marc Deichtmann, maire de Huningue
21. Jean-Michel Weber, maire de Molsheim
22. Jean-Yves Simon, adjoint au maire de Riedisheim
23. Jo Spiegel, maire de Kingersheim
24. Laurent Bertrand, maire de Schirmeck
25. Laurent Furst, député
26. Marc Munck, conseiller départemental
27. Marc Séné, maire de Sarre-Union et conseiller départemental du Bas-Rhin
28. Marcel Bauer, maire de Sélestat, vice-président du conseil départemental du Bas-Rhin
29. Matthieu Boeckler, adjoint au maire de Lautenbach-Zell
30. Max Delmond, conseiller départemental
31. Michel Lorentz, maire de Roeschwoog
32. Nicolas Jander, maire d'Altkirch et conseiller départemental
33. Olivier Becht, député
34. Pascal Lohr, maire de Kaysersberg-Vignoble
35. Patricia Schillinger, sénatrice
36. Patrick Hetzel, député
37. Patrick Striby, conseiller municipal En Marche de Huningue
38. Paul Heintz, conseiller départemental
39. Philippe Meyer, conseiller départemental

40. Pierre Bihl, maire de Bergheim et vice-président du conseil départemental du Haut-Rhin
41. Raphaël Schellenberger, député
42. Rémi Bertrand, vice-président du conseil départemental du Bas-Rhin
43. Roland Ries, maire de Strasbourg
44. Sylvain Waserman, député
45. Thierry Carbiener, conseiller départemental
46. Vincent Thiébaud, député
47. Yves Sublon, maire d'Eschau, conseiller départemental

Ne sont pas intervenus, bien que sollicités :

Les députés : Michels Thierry, Studer Bruno, Wonner Martine, Reitzer Jean-Luc

Les sénateurs : Jacques Bigot, René Danesi, Guy-Dominique Kennel, Jean-Marie Bockel, Catherine Troendlé, Fabienne Keller

Aucun CD de gauche

Les Adjointes au maire de Strasbourg : Alain Fontanel, Olivier Bitz

Réunions publiques sur l'avenir institutionnel de l'Alsace

Par Pierre Klein. De septembre 2017 à juin 2018, l'initiative citoyenne alsacienne (ICA) organisait, accompagnée de Culture et bilinguisme, du CPA et d'Alsace région d'Europe, une série de conférences à travers les cantons d'Alsace sur l'avenir institutionnel et politique de l'Alsace. Ces réunions avaient essentiellement pour but : de permettre un débat démocratique entre élus, personnalités qualifiées et citoyens, d'entendre dans un esprit non polémique les différents points de vue et d'essayer de trouver un consensus. Elles avaient toutes le même format : parole aux élus (député de la circonscription, les conseillers départementaux du canton, le ou la maire de la commune d'accueil) (1), parole aux experts, parole au public.

Au total, 29 réunions ont été tenues. Elles ont permis de toucher quelques 2000 personnes.

Outre le public, y sont intervenus 61 grands élus (députés, sénateurs, conseillers départementaux et maires), ainsi que 37 personnalités qualifiées.

Deux questionnements majeurs ont constitué la matrice des interventions et des débats tout au long des réunions, à savoir **qu'a donc fait le conseil régional du Grand Est que le conseil régional d'Alsace n'aurait pu faire et pourquoi avons-nous besoin d'une institution politique propre ?**

Certes, le conseil régional du Grand Est a fait des choses, mais guère plus que le conseil régional d'Alsace aurait pu faire, notamment parce que la réforme ne lui a pas confié véritablement plus de pouvoirs et de moyens. Et les économies d'échelle dont le Grand Est se vante auraient très bien pu être obtenues dans le cadre de coopérations interrégionales, de syndicats interrégionaux. Si nous avons besoin d'une institution politique propre, c'est parce l'Alsace se caractérise par un certain nombre de particularismes qui justement doivent être institué.

Une attitude constante des uns et des autres. Il s'agit de mettre à profit le débat actuel sur l'avenir institutionnel et politique de l'Alsace pour régler des problèmes récurrents et développer les potentialités. Il faut que l'Alsace dispose de compétences supplémentaires à celles des conseils départementaux et à celles d'un conseil régional, notamment en matière de bilinguisme et biculturalisme, d'économie, de tourisme, d'attractivité, de transports, de formation professionnelle, d'écologie, de « transfrontalité », et de médias... Il a été dit et répété que le transfrontalier était l'ADN de l'Alsace, que sa première identité était géographique et que c'était de sa situation dans le Rhin supérieur, au cœur de l'Europe que découlaient la plupart des particularismes alsaciens. Et de déplorer que la France n'avait jamais conduit en Alsace une politique à la hauteur des enjeux, obsédée qu'elle est par l'égalitarisme et coincée qu'elle est dans son centralisme, et l'Alsace n'a jamais disposé des pouvoirs et des moyens pour le faire. L'Alsace a besoin d'une greffe de Rhin disait un intervenant !

Un constat. Si en septembre 2017 un consensus était apparu au niveau d'une majorité des grands élus alsaciens pour que l'Alsace retrouve une institution politique propre (2), en juin 2018, guère de progrès n'étaient perceptibles quant à la méthode et quant à l'objectif.

Ainsi, d'aucuns prônent-ils aujourd'hui le statu quo (3), d'autres une simple entente interdépartementale (simple coopération), d'autres une fusion simple ou sèche des deux départements (4), d'autres encore la création d'une collectivité à statut particulier (fusion + compétences transférées par l'État et le Grand Est, mais dans le Grand Est), d'autres enfin la

sortie immédiate du Grand Est. De plus, celles et ceux qui ne sont pas dans le statu quo ne font pas vraiment l'effort d'aller au fond des propositions présentées et restent donc dans le vague, tactique électorale ? C'est moins vrai pour le projet des deux conseils départementaux (5). De leur côté, les députés Waserman, Becht et Fuchs ont également mis chacun leur projet sur la table.

Un élément nouveau. Le gouvernement nous prépare-t-il une petite révolution girondine au travers de son projet d'inscrire le droit à la différenciation dans la Constitution, une rupture avec le modèle de la République une et indivisible, toujours inscrit dans la loi fondamentale, un modèle qui se veut d'unir les « mêmes » et non les « différents ».

Quoi qu'il en soit, ne faisons pas la fine bouche. L'Alsace aurait beaucoup à attendre de l'élargissement démocratique qu'apporterait le droit à la différenciation. Elle se doit de s'insérer dans le mouvement qui se dessine et d'y prendre sa part. Elle se doit de saisir l'opportunité pour faire valoir ses particularités-potentialités et ses propositions (6).

Mais une grande frustration demeure. En effet, nous sommes toujours dans l'attente d'un projet politique global pour l'Alsace adopté et porté par l'ensemble de la classe politique, condition *sine qua non* pour que le gouvernement prenne la chose au sérieux. Cette classe politique attend-elle que le gouvernement lui fasse une proposition ? L'unité de conception et d'action n'est toujours pas trouvée. Et le peuple des électeurs reste sur sa faim et sur sa demande d'être partie prenante (7).

Notes :

(1) Ne sont pas intervenus, bien que sollicités : les députés : Michels Thierry, Studer Bruno, Wonner Martine, Reitzer Jean-Luc, les sénateurs : Jacques Bigot, René Danesi, Guy-Dominique Kennel, Jean-Marie Bockel, Catherine Troendlé, Fabienne Keller, aucun CD de gauche et les adjoints au maire de Strasbourg Alain Fontanel et Olivier Bitz.

(2) Pour être précis, il s'agissait de députés (LR et LaREM) présents ou représentés à la réunion de Sélestat du 2 septembre 2017 et des deux présidents de conseil départemental.

(3) Il s'agit essentiellement d'élus régionaux au conseil régional du Grand Est, d'élus de gauche.

(4) Il s'agit essentiellement d'élus de gauche de Strasbourg ou de l'Eurométropole, d'élus régionaux, du président du Grand Est Jean Rottner, du président de l'Eurométropole Robert

Herrmann, du maire de Strasbourg qui cependant consent quelques compétences supplémentaires à celles d'un simple département.

(5) Les deux conseils départementaux apparaissent aux yeux de beaucoup comme étant les fers de lance du combat, en même temps que les députés et sénateurs qui sont intervenus au cours des réunions cantonales.

(6) Devrait ainsi à notre sens être obtenu un droit à la différenciation pour ce qui concerne le domaine de la langue et de la culture régionales, par exemple une Haute Autorité dédiée à leur enseignement, le droit local, le régime local d'assurance maladie...

(7) Que les erreurs de 2013 ne soient pas renouvelées, savoir notamment que les élus ont fait leur cuisine dans leur coin et proposé un mécano institutionnel que personne n'a compris parce que personne n'a été associé à la chose. La politique n'est-elle pas chose bien trop sérieuse pour ne la laisser qu'aux seuls politiques. Les citoyennes et les citoyens d'Alsace sont en attente de démocratie participative, par notamment la mise en place d'un système organisé qui garantit que toutes les idées constructives et nouvelles des citoyens soient examinées de manière efficace.

Du droit à la différence au droit à la différenciation : une mini-révolution en préparation ?

Par Pierre Klein. Le gouvernement nous prépare-t-il une petite révolution girondine au travers de son projet d'inscrire le droit à la différenciation dans la constitution, une rupture avec le modèle de la République une et indivisible, toujours inscrit dans la loi fondamentale, un modèle qui se veut d'unir les « mêmes » et non les « différents ».

Le droit à la différence, c'est une notion philosophique qui relève du droit naturel. C'est le droit d'être différent, un droit pour chacun, individu ou collectivité. Le droit à la différence est donc un droit à l'égalité. Il n'implique pas la différence des droits. Dans une globalité donnée chaque particularité doit avoir les mêmes droits de vivre sa différence, tout en partageant ce qui est, ce qui doit être commun à toutes les particularités, c'est-à-dire le vivre ensemble.

La logique de la différence nécessite de la positiver dans le droit. La logique du droit

nécessite d'accorder les mêmes droits à tous. Si le droit à la différence de l'un commence là où commence celui de l'autre, le droit à la différence de l'un s'arrête là où commence la nécessaire prise en compte de l'autre, là où commence l'union de tous. Dans cette mesure, le droit à la différence est un droit à l'altérité.

Le droit à la différenciation, c'est l'inscription du droit à la différence dans le droit. Le droit à la différence, c'est une notion philosophique qui relève du droit naturel. C'est le droit d'être différent, un droit pour chacun, individu ou collectivité. Le droit à la différence est donc un droit à l'égalité.

Le droit à la différenciation, c'est une notion politique qui relève du droit positif. C'est le droit de gérer la différence, sa différence. Jusqu'à présent, il existait le droit à l'expérimentation, c'est-à-dire la possibilité de déroger à la règle commune à condition que l'expérimentation puisse être généralisée au bout de deux ans. Concernant le droit à la différenciation, il serait durable. Et, s'il existe déjà pour les collectivités ultramarines, il serait applicable aux collectivités de l'hexagone.

Le temps est-il véritablement venu pour le pouvoir de substituer le droit à la différence à l'obligation de l'uniformité, de renoncer au républicanisme jacobin qui a largement créé des « territoires » neutres d'histoire, sans identité, sans réel pouvoir et ayant tous les mêmes propriétés ou presque, au profit d'une nouvelle gouvernance et d'un renouvellement démocratique fondé sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité ?

Voudra-t-on enfin considérer que la (re)légitimation de l'État et son efficacité résultent en premier du partage du pouvoir, de son rapprochement de ceux qui le subissent et de la participation que ce partage génère. Voudra-t-on enfin ne plus sous-estimer la permanence du besoin de solidarité et d'appartenance de proximité dont la satisfaction est garante de lien social. Voudra-t-on enfin inclure le fait régional en conférant aux régions un véritable pouvoir et en établissant une réelle responsabilité-solidarité dans la vie de la nation en vertu du principe de subsidiarité. Ces dernières devraient alors se voir reconnaître de nouvelles et réelles compétences leur permettant de définir et de gérer par elles-mêmes leurs besoins et intérêts propres, tout en étant, cela va de soi, unis avec le reste de la nation sur l'essentiel à savoir la primauté des principes universels de droit, de justice, de liberté et de solidarité. Tous unis, tous divers, tous unis dans la diversité !

Quoi qu'il en soit, ne faisons pas la fine bouche. L'Alsace aurait beaucoup à attendre de l'élargissement démocratique qu'apporterait le droit à la différenciation. Elle se doit de s'insérer dans le mouvement qui se dessine et d'y prendre sa part. Elle se doit de saisir

l'opportunité pour faire valoir ses particularités-potentialités et ses propositions. Elle se doit de demander un droit à la différenciation pour elle-même et de le faire inscrire dans la Constitution.

Das Elsass als politische Institution: ein Stand der Dinge

Seit dem 1. Januar 2016 gibt es kein Elsass mehr als politische Institution. Es besteht jetzt der Grand Est, ein Gebilde aus den ehemaligen Regionen Alsace, Lorraine, Champagne-Ardennes. Die territoriale Reform, die von der vorhergehenden Regierung verwirklicht wurde, hat den Regionalrat des Elsaß abgeschafft. Die Reform wurde und bleibt weitgehend von den Elsässern missbilligt. Eine aus 2015 stammende BVA-Umfrage¹ hat bewiesen, dass 86% der Elsässer die Reform abgelehnt haben. Eine neue CSA-Umfrage (1) von 2017 zeigt, dass immer noch 84% der Elsässer die Fusion missbilligen.

Auf einer Debatte, die im Jahr 2014 von den elsässischen Gebietskörperschaften organisiert wurde, hatten sich 97% der Vertreter des *Conseil régional d'Alsace* und der *Conseils généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin* in ihrer Beratung gegen die Fusion ausgesprochen. Außerdem hatten 270 Gemeinden (immerhin 1/3 der Gemeinden des Elsass), einen Antrag angenommen, der verlangt, dass das Elsaß in seinem historischen Umkreis erhalten bleibt. Als das Gesetz in der Nationalversammlung und im Senat debattiert wurde, hat kein elsässischer Abgeordneter oder Senator für die Fusion gestimmt. Der Senat hat sogar zweimal die Karte abgelehnt, die das Elsaß verschwinden ließ. Eine von etwa 117 000 Elsässern unterzeichnete Petition aus dem Jahr 2015 verlangte, dass eine Volksabstimmung hinsichtlich der laufenden territorialen Reform organisiert wird.

Dies alles wurde nicht berücksichtigt. Frankreich ging sogar soweit, dass es seine Unterschrift unter der europäischen Charta der lokalen Autonomie (2) nicht respektierte, indem es keine offizielle Umfrage in den betroffenen Regionen organisierte. Der elsässische Legalismus (3) hat es nur erlaubt, elsässische Gewählte zu finden um die Reform umzusetzen.

Das Institutionelle Elsaß ist nun gestorben, so auch die elsässische Regionalbürgerschaft. Aber das Elsaß wird weiterleben, solange die Elsässer ein Zugehörigkeitsgefühl teilen und ein gemeinsames Handeln entwickeln, mit anderen Worten, solange die elsässische kollektive Identität leben wird. Aber können sie es? Gerade hier befindet sich einer der Knoten des elsässischen Problems. Weil Identität aus Identifikation besteht, und weil man sich nur mit

dem was man kennt identifizieren kann, benötigt sie doch eine elsässische Sozialisation, bzw. Vermittlung, die von einer elsässischen politischen Institution gesteuert wird.

Die Sache ist klar, die Elsässer wollen, dass das Elsaß eine eigene politische Institution zurückerhält, und wenn es einen Sinn haben soll in der Demokratie, den Volkswillen zu respektieren, wird es so geschehen.

Die Elsässer haben überhaupt nichts gegen die Lothringer oder die Bevölkerung der Champagne und der Ardennes. Sie wissen, was sie mit dem Rest der Nation teilen und insbesondere mit Lothringen und mit der Champagne-Ardenne. Sie sind offen für jegliche Zusammenarbeit, aber dafür bräuchte man nicht zu fusionieren. Das Elsaß kann nicht in Autarkie, in der Isolierung leben. Seine Zukunft liegt in starker Verbindung, sowohl in Richtung Westen als auch in Richtung Osten, auf 360 Grad.

Wie geht es weiter? Im Moment besteht, laut Äußerungen der Abgeordneten und Senatoren ein Konsens über die Frage nach der politischen Zukunft des Elsass. Alle wollen, dass das Elsass wieder als Institution existieren soll. Die Geister scheiden sich bezüglich der Prozedur und der Form, die die neue Struktur haben soll! Außerhalb des Grand Est oder innerhalb.

Noch haben die Abgeordneten und Senatoren des Elsass keinen Vorschlag für eine „*Collectivité territoriale à statut particulier*“ (eine Gebietskörperschaft mit besonderem Status) vorlegen können.

Die einen fordern für die neue Institution volle Befugnisse über die Wirtschaftspolitik, die anderen lehnen das ab.

Präsident Macron, seinerseits, hat zu verstehen gegeben, dass er keine Umstrukturierung der bestehenden Regionen wünsche, bzw. dies nicht zulassen wird.

Nun hat die Regierung den *Préfet* des Grand Est mit einer Sondierung beauftragt. Wieder einmal haben die Vertreter der Bürger des Elsass keine einheitliche Haltung gefunden. Es scheint, dass sie vom Staat erwarten, dass er Ihnen die Lösung gibt.

Dies erinnert an den Lottospieler der jeden Tag zu Gott spricht: bitte mach dass ich im Lotto gewinne, bitte mach, dass ich im Lotto gewinne, bitte mach, dass ich im Lotto gewinne. Bis dass eines Tages Gott ihm antwortet: fange doch endlich mal an zu spielen!

Was nun? Ich wünsche mir für Frankreich, dass eine neue Verteilung der Macht und der

Kompetenzen zwischen dem Staat und den Regionen stattfindet. Ein neuer Pakt müsste erfolgen. Den Regionen Frankreichs müssten dann Befugnisse zugeteilt werden, die ihnen einen Status geben, insbesondere für alles was nicht ausdrücklich in das Ressort des Staates fällt.

Ich wünsche mir für das Elsass, sollte eine neue Gebietskörperschaft geschaffen werden, dass diese über Befugnisse verfügt, die es erlauben, wahre und vollständige Lösungen für die elsässischen Probleme zu finden. Die wichtigsten und entscheidendsten, jene die in erster Linie dem Partikularismus entsprechen und die eigenen Bedürfnisse und Interessen berücksichtigen, wären jene der Wirtschaft mit der Attraktivität und dem Tourismus, jene der Verwaltung der regionalen Sprache und Kultur, jene auch der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit in Augenhöhe mit unseren Partnern des Oberrheins.

Über den Inhalt hinaus handelt es sich auch darum, eine Struktur und eine neue Regierungsmethode der neuen Institution zu geben. Das Elsass ist an sich selbst eine Metropole, so sehr ist hier alles nah und verbunden: Städte, Land, Kreise, so dass diese eine Föderation nach dem Prinzip der Subsidiarität bilden sollte.

Halbe Maßnahmen sind nicht mehr an der Zeit. Die Zeit ist reif für den Wiederaufbau. Zu sehr hat das Elsaß in den letzten Jahrzehnten an wirtschaftlicher, linguistischer und kultureller Substanz verloren. So ist etwa der Rückgang der regionalen Sprache (Standarddeutsch und Elsässerdeutsch) sehr merkbar und deprimierend. Immer noch benötigt das Elsass eine globale Sprach- und Kulturpolitik, die es erlauben würde, die deutsch-französische Zweisprachigkeit und die Doppelkultur zu entwickeln, bzw. wiederaufzubauen.

Die Zeit ist reif für die Demokratie, für die Übernahme von Verantwortung und für die Einigkeit.

Pierre Klein (4)

NOTES

1. VA und CSA sind französische Umfrageinstitute.
2. Diese Charta verlangt, dass die betroffenen Gebietskörperschaften der Reform zustimmen, da wo es die Verfassung erlaubt. Dies ist der Fall in Frankreich.
3. Legalismus = strikte Befolgung des Gesetzes
4. Siehe auch : Pierre Klein, Das Elsass verstehen, zwischen Normalisierung und Utopie, Editions Allewil Verlag, Fegersheim, 2015

Réunion publique sur l'avenir institutionnel de l'Alsace

Strasbourg, 3 mars 2018

Réunion publique sur l'avenir institutionnel de l'Alsace

Introduction

Pierre Klein

Lorsqu'au sujet de son avenir institutionnel, l'Alsace exprime une forte demande citoyenne, **elle n'inscrit cette dernière** ni dans le repli sur soi ni dans le rejet de l'autre ou encore dans une dialectique riche/pauvre, meilleur/mauvais. **Si elle demande à retrouver un périmètre institutionnel**, elle ne le fait pas contre les autres. Elle entend le faire avec les autres et pour les autres, parce qu'elle inscrit sa démarche dans **le principe de l'union dans la diversité au sein de la République.**

Ce principe reste amplement à installer dans l'habitus français. L'union dans la diversité ne peut se réaliser qu'à la faveur d'un recentrage politique sur l'essentiel à savoir **la primauté des principes universels de droit, de justice, de liberté et de solidarité**, c'est-à-dire sur la **Constitution**¹, qui constitue pour les citoyens un véritable capital social et un incontournable socle commun. Lorsque l'attachement à la loi fondamentale et l'allégeance à l'État de droit seront placés au-dessus de toute autre considération, il deviendra possible de libérer la culture majoritaire ou dominante de sa propension à vouloir se substituer au pacte civil et social et à installer partout la « mêmété » et la « pareilleté ». Autrement dit, **lorsque la prééminence sera donnée à la conception subjective de la nation sur celle objective**. Il sera alors envisageable de reconnaître les appartenances culturelles multiples et partant l'individu dans toutes ses dimensions. Il s'agit donc non pas de se soustraire aux principes universels, mais au contraire de considérer que ceux-ci ne prendront véritablement leur sens que si les identités culturelles et les appartenances multiples ne font pas l'objet de discriminations. Il va sans dire que cela nécessitera une nouvelle éthique, un cadre institutionnel et un accompagnement pédagogique.

Les débats du Siècle des Lumières et la mise en œuvre progressive de la démocratie font apparaître deux conceptions de la formation de la volonté politique et de l'exercice du pouvoir. **La première**, initiée par Locke et amendée par Montesquieu, repose

sur la **représentation-délégation** ou souveraineté nationale et sur **la séparation des pouvoirs**. **La seconde**, marquée notamment par Rousseau, se fonde sur la **souveraineté inaliénable et indivisible du peuple** ou **souveraineté populaire** et, en conséquence, sur l'identité ou la confusion des pouvoirs, rendant impossible leur partage.

Entre ces deux conceptions, la France hésitera toujours, empruntant aux deux conceptions et ne choisissant jamais vraiment, avec deux constantes, la non-séparation effective des pouvoirs, la prééminence de l'État sur la société et la représentation politique, qui trouvent notamment leur traduction dans la non-reconnaissance de véritables corps intermédiaires tels que les connaissent les démocraties qui nous environnent, la crispation sur l'homogénéité du bien commun, la mythification de l'unicité de la volonté populaire, la confusion de l'État et de la nation, l'égalitarisme ou passion de la similitude, la réduction de la vie politique et culturelle de la France à Paris... **Toute l'histoire du fait français, c'est l'histoire de l'omnipotence d'un État-nation qui se nourrit des réalités et des attentes qu'il s'emploie à faire naître.**

Toutes ces données se sont fortement ancrées dans la conscience et la culture politique des Français à la faveur de la construction de l'identité nationale et d'une socialisation indifférenciée, notamment scolaire, faisant naître, certes, fierté nationale et sentiment patriotique, mais aussi acceptation et reproduction du modèle. **Avec le temps, ces données se sont cristallisées en traditions et en habitus.**

Pour les régions, tout en gagnant la participation à une grande culture, ces données se sont aussi traduites par **une certaine entropie, par un certain étouffement des initiatives et des potentialités, donc par un développement économique inférieur aux possibilités**. La sous-estimation de la permanence du besoin de proximité a également contribué **à l'affaiblissement du lien social et au désengagement citoyen.**

Tout en opérant des avancées considérables en matière de droits, de libertés et de progrès social, la France centraliste, **n'envisagera jamais une véritable prise en compte du fait régional**. Au contraire, elle la rendra impossible ; les collectivités territoriales ne constituant, pour le mieux, que des modalités d'organisation administrative, même si des ouvertures ont été obtenues dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration. Décentraliser et déconcentrer n'est pas régionaliser.

La France a perdu de vue ou n'a jamais su que la légitimation de l'État et son efficacité pouvaient aussi résulter du partage du pouvoir, de son rapprochement avec ceux qui le subissent et de la participation que ce partage génère. Pour ce faire

et pour enfin lever les tutelles administratives et les incapacités juridiques qui demeurent, il faut, **en amont**, inscrire la diversité dans le droit. **En aval**, il faut réaliser l'inclusion du fait régional par la différenciation infra politique (**régionalisation**), en conférant aux régions un réel pouvoir et en installant une réelle responsabilité-solidarité dans la vie de la nation. Face à tous ces enjeux, une révision du modèle républicain français s'impose.

Nous appelons la France **à une nouvelle gouvernance**, à un renouvellement démocratique fondé sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité. Les régions de France se trouvent à la croisée des chemins. Soit elles disposeront à l'avenir des pouvoirs et des moyens leur permettant de définir et de gérer ce qui leur est propre, tout en définissant et gérant avec d'autres ce qui est commun, soit elles disparaîtront dans les oubliettes de l'histoire, alignées qu'elles seraient sur l'uniformité jacobine qui se veut d'unir les mêmes et non les différents et qui ce faisant crée des « territoires » neutres d'histoire, sans identité, sans réel pouvoir et ayant tous les mêmes propriétés ou presque². L'accomplissement de l'union passe par l'accomplissement de la diversité. L'accomplissement de la République passe par celui de la démocratie, qui n'existe que dans ce qu'elle lie l'un et le divers.

Nous appelons de nos vœux une nouvelle répartition des pouvoirs et des compétences entre l'État et les Régions. Un nouveau pacte devrait intervenir. C'est la condition d'un meilleur développement économique, d'une meilleure représentation politique et d'une réelle reconnaissance de la diversité française. C'est aussi une condition essentielle pour faire baisser le coût du mode de gouvernance à la française, du haut vers le bas. On ne sait qu'insuffisamment que la France est parmi les démocraties modernes, le pays qui a le coût de gouvernance le plus élevé. Une vraie régionalisation mettant en œuvre le principe de subsidiarité permettrait de réduire considérablement le déficit budgétaire chronique français, voire de le supprimer.

Les Régions devraient pouvoir gérer ce qui ne relève pas expressément de l'État, autrement dit, tout ce qui n'est pas régalien. La dualité de l'organisation étatique ainsi créée reposerait et se construirait sur une double loyauté des citoyens : l'une à l'égard de l'État, l'autre à l'égard de la Région. Mais le grand soir du girondisme n'est pas arrivé.

Pour l'heure, L'Alsace demande et nécessite pour exister en tant que telle une institution politique propre bénéficiant de vraies compétences, les unes transférées par l'État, les autres par la Région Grand Est. Au-delà des nécessaires compétences, **il s'agit aussi de donner un contour et un mode gouvernance** à la nouvelle institution. L'Alsace est par elle-même une métropole, tant tout y est proche et lié, une métropole qui reste à instituer, une métropole destinée à fédérer les pays qui la composent.

À l'ICA, tout en souhaitant à terme la création d'une Collectivité alsacienne à statut particulier, nous défendons pour l'heure, l'idée d'une fusion des départements accompagnée de transferts de compétences venant de l'État et du GE, comme condition **sine qua non** ! Pas de fusion sèche, donc !

Nous proposons donc la démarche suivante. Dans un premier temps les deux départements alsaciens voteraient **une déclaration d'intention** par laquelle chacun indiquerait qu'il est prêt à fusion si des engagements de l'État et du GE sur des compétences dépassant celles habituelles des départements sont obtenus. Dans un deuxième temps **les présidents des deux CD entameraient des négociations** avec l'État et le GE sur les compétences à obtenir. Troisième temps, **si accord : vote solennel de la fusion des deux départements.**

Le temps n'est plus aux demi-mesures. Le temps est à la démocratie. Le temps est à la prise de responsabilité et à l'unité.

Si l'Alsace a subi de 1940 à 1945 un immense traumatisme et si le post-traumatisme, qui en a résulté, a mis en place le trop fameux complexe alsacien et installé durablement une crise identitaire caractérisée par un réel sentiment d'infériorité, par un antigermanisme primaire, de surcroît tourné contre soi-même et donc une certaine schizophrénie alsacienne, le temps de la résilience, n'est-il pas venu 70 ans plus tard. Celui du « *Werde wer du bist* », c'est-à-dire de la mise en œuvre de toutes ses capacités et propriétés, le temps de l'épanouissement. L'Alsacien a l'intuition de son histoire, si la vérité lui est dite, cette vérité le (re)construira. Il revient aussi au pouvoir politique de la dire et de la mettre en œuvre. PK©

Notes

1 C'est ce que le philosophe Jürgen Habermas appelle « *Verfassungspatriotismus* ».

2 Il existe en effet des statuts particuliers en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, aux Antilles, en Corse, à Paris...

« 83 % des Alsaciens souhaitent le retour à l'Alsace. » Quelques remarques sur le sondage de février 2018

Par Vincent Goulet, docteur en sociologie.

Les sondages sont des techniques sociales qui, à la demande de leur commanditaire, cherchent à promouvoir dans l'espace public un problème collectif, proposer des mots et concepts pour l'exprimer, et souvent des solutions pour y remédier. Leur principale limite est de demander une opinion personnelle à des individus qui n'en ont pas forcément une, parce qu'ils n'ont pas réfléchi à la question posée ou parce qu'ils se la formulent en de tout autres termes. Comme l'a bien montré Pierre Bourdieu en 1972, les sondages visent souvent à construire des opinions majoritaires qui peuvent se révéler des artefacts et qui ne correspondent pas toujours aux véritables rapports de force à l'œuvre dans la société.

Cette critique des sondages vaut aussi pour celui commandé par le Club Perspectives alsaciennes en février dernier, que nous allons ici commenter. Il est en effet étonnant de constater une si large adhésion à la récupération du statut de collectivité pour l'Alsace alors que deux ans auparavant, lors de l'intégration de l'Alsace dans la région Grand Est, cette réorganisation administrative avait suscité de nombreuses critiques et quelques pétitions sans pour autant jeter une majorité d'Alsaciens dans la rue pour défendre « leur » conseil régional. Comme tant d'autres, ce sondage montre que la prise de position devant le sondeur n'est pas du même ordre que la mobilisation sur le terrain et que « l'opinion publique » ne peut être réductible à l'addition de réponses isolées. Si les résultats de ce sondage sont encourageants pour les promoteurs d'une régionalisation qui ait du sens pour ses habitants, il reste encore à transformer la potentialité en mouvement social.

Ces précautions prises, il est utile de relever combien semble largement partagée l'aspiration à une collectivité territoriale alsacienne retrouvée, avec des compétences élargies. Entrer dans le détail des tableaux fournis par l'Ifop permet aussi de remettre en questions quelques idées reçues sur le rapport des Alsaciens avec leur identité et leur territoire.

« Le sentiment d'appartenance à l'Alsace est histoire de vieux ? »

Pour saisir le « sentiment d'appartenance à l'Alsace », la question suivante a été posée : « Vous personnellement, vous sentez-vous Alsacien ? » Cette formulation interroge d'ailleurs

plutôt sur une identité, la reconnaissance dans un groupe de pair (« les Alsaciens ») que sur le sentiment d'appartenance à un territoire : on peut se sentir faire partie de l'Alsace, voire aimer cette région, sans forcément « se sentir (complètement) Alsacien », ni revendiquer une « identité alsacienne ». Ce peut être le cas de résidents alsaciens ayant un parcours migratoire ou de jeunes qui, tout en se sentant bien en Alsace, préfèrent mettre en avant d'autres facettes de leur « identité ».

La question ainsi formulée, il n'est pas surprenant de constater que l'expression d'une identité alsacienne est plus fréquemment affirmée à mesure que les personnes interrogées avancent en âge. Deux retraités sur trois se déclarent « se sentir tout à fait personnellement Alsacien ». 39 % « seulement » des 18-24 ans expriment de façon aussi déterminée leur sentiment d'identité régionale. Ce qui est déjà beaucoup : du fait même de leur position dans le cycle de vie et de l'espace des possibles qui est encore ouvert devant eux, les « jeunes » revendiquent moins volontiers une identité fixée que les personnes plus âgées. Dit autrement, il est plus difficile pour les jeunes de se définir de manière ferme, ceux-ci étant justement au début de leur construction personnelle et dans les premiers essais de l'affirmation publique de leur individualisation.

Un sondage de 2011 (Fondapol) sur le sentiment européen des Français peut donner des éléments de comparaison sur les différents rapports à l'identité en fonction de l'âge. A la question « vous personnellement, vous sentez-vous citoyen français », la tranche des 18 à 24 ans a répondu « oui, tout à fait » à 60 % tandis que la tranche des 65 ans et + a été 80 % à le faire. A cette même question, les jeunes ont plus volontiers exprimé une position plus nuancée ou prudente que les aînés : 32 % ont dit se sentir « plutôt citoyens français » contre seulement 18 % des 65 % et plus.

Dans le sondage alsacien, on observe une même propension chez les jeunes à exprimer une appartenance relative : 27 % des 18-34 ans déclarent « plutôt se sentir Alsacien ».

En fusionnant les « Oui, tout à fait » avec les « Oui, plutôt », plus de deux tiers des 18-35 ans déclarent « se sentir Alsacien ». C'est sensiblement moins que l'ensemble de la population alsacienne (4 sur 5) mais c'est toutefois une proportion élevée pour cette classe d'âge.

La jeunesse apparaît néanmoins particulièrement divisée sur cette question de « l'identité alsacienne » : un « 18-24 ans » sur cinq et un « 25-34 ans » sur quatre expriment un fort rejet du sentiment d'appartenance à l'Alsace. Sentiment durable ou passager ? Comme dans toute enquête ponctuelle, il est difficile de faire la part entre l'effet de la classe d'âge et celui de la génération. Les jeunes d'Alsace vont-ils en vieillissant cultiver d'autres formes

d'attachement que celle de « l'identité alsacienne » ou vont-ils progressivement s'ancrer dans un sentiment régional ? Comme l'a écrit l'ethnologue Sylvie Sagnes, « après tout, être de quelque part, n'est-ce pas essentiellement une affaire de patience ? ».

« La défense de l'Alsace concerne d'abord les ruraux ? »

L'Alsace est une région densément peuplée. Au total, 93 habitants sur 100 résident dans un espace à dominante urbaine (pour une moyenne métropolitaine d'environ 80 – source INSEE chiffre 2011). Ainsi nombre de communes rurales (où vivent 21,6 % des Alsaciens) et de petites unités urbaines (où vivent 26 % des Alsaciens) ne sont pas isolées et sont de fait sous l'influence d'une agglomération. La plus grande, Strasbourg, compte environ 800 000 habitants soit 42 % de la population alsacienne. Les 3 autres grandes agglomérations alsaciennes (Mulhouse, Colmar et Saint-Louis cette dernière étant dans l'orbite de Bâle) regroupent quant à elles 26 % de la population. Ainsi, l'Alsace compte peu d' « authentiques ruraux » et si les villages alsaciens sont nombreux, ils ne ressemblent guère à l'imagerie véhiculée par Hansi au début du XXème siècle mais plutôt à des zones péri-urbaines.

Le sondage IFOP a posé la question « êtes-vous favorable à ce que l'Alsace renaisse et retrouve un statut de collectivité territoriale ? » 83 % de l'ensemble des Alsaciens avait répondu « Oui » (53 % « Oui, tout à fait » et 29 % « Oui, plutôt »). Ces chiffres font que l'on retrouve de possibles partisans du retour de l'Alsace (ou à l'Alsace) partout. Quand on étudie en détail la variable « taille de l'unité urbaine » (qui, comme on l'a dit, ne correspond toujours pas à un espace réellement vécu), on peut effectivement observer « sur le papier » une plus faible proportion de convaincus à l'idée du retour à une collectivité alsacienne dans les aires urbaines de plus de 100 000 habitants que dans les petites aires urbaines ou communes rurales (49 % contre 60 %). Cependant, il serait incorrect d'établir l'équation « grande ville » = « réticence d'un retour à une collectivité alsacienne » : c'est bien dans les grandes agglomérations que l'on trouve le tiers de l'ensemble des Alsaciens qui sont « tout à fait favorables au retour à une collectivité alsacienne » et elles ne comptent dans leurs murs que 10 % d'habitants « tout à fait opposés » à cette idée, soit seulement 3,8 % du total des Alsaciens.

« Ceux qui veulent sortir de la région

Grand Est sont de droite ? »

L'élection présidentielle de 2017 a une nouvelle fois montré l'ancrage à droite de l'Alsace : au premier tour, on a décompté 26 % des suffrages exprimés pour Marine Le Pen, 22 % pour François Fillon, plus de 6 % pour Nicolas Dupont-Aignan. Emmanuel Macron a recueilli 21 % des voix, Jean-Luc Mélenchon près de 15 % et Benoît Hamon 5 %.

Mais ce n'est pas parce que l'Alsace est majoritairement à droite que le désir du retour à une « région Alsace » est de droite. Seuls les électeurs de Benoît Hamon sont majoritairement opposés à la « sortie du Grand Est » (à 53 %), mais en prenant en compte les abstentionnistes, ils ne représentent qu'environ 2 % des Alsaciens. Les électeurs de Jean-Luc Mélenchon sont à 61 % favorables à la sortie du Grand Est. L'idée d'un retour à la région Alsace est donc aussi une idée d'une gauche qui reste attachée à « l'autodétermination des peuples ». Les électeurs d'Emmanuel Macron, « ni droite ni gauche », sont partagés de manière égale entre « rester » dans le Grand Est ou en sortir, on peut retrouver dans cet électorat la sensibilité socialiste technocrate et jacobine qui a fait défaut à Benoît Hamon.

Les électeurs de Marine Le Pen sont quatre sur cinq à vouloir sortir du Grand Est. Pourtant le Front National, centralisateur et nationaliste, avait appelé à voter « non » au référendum du 7 avril sur la collectivité unique et le régionalisme est à l'opposé de la ligne idéologique du parti de Marine Le Pen. Le vote FN, s'il a incontestablement une dimension xénophobe, sentiment que l'on doit hélas admettre comme largement répandu dans la région, a aussi une dimension protestataire beaucoup plus diffuse. Ainsi, les électeurs de Marine Le Pen en 2017 sont proportionnellement les plus nombreux à éprouver de la « colère » suite à la disparition de la région Alsace (près d'un sur deux pour une moyenne générale de 29 %).

« Le retour à l'Alsace est une forme de populisme régionaliste ? »

Que cela soit à la question du sentiment d'appartenance à l'Alsace ou à celle du retour à une collectivité territoriale spécifique, la catégorie socio-professionnelle n'est pas une variable explicative. Les ouvriers se sentent « Alsaciens » dans la même proportion que les cadres (74 %) et plus encore se sentent Alsaciens les employés et professions intermédiaires (respectivement 78 et 81 %). Toutes les PCS sont plus de 85 % à vouloir le retour d'une « région Alsace », sauf les cadres qui y sont favorables dans une moindre proportion (74 %). Mais chez ces derniers, le socle des « tout à fait convaincus » est le même que pour les autres catégories professionnelles (autour de 55 %). Les professions intermédiaires sont en

revanche moins déterminées. Ces deux PCS, qui ont souvent un lien plus fort avec l'appareil d'État centralisé, restent néanmoins très majoritairement favorables à la récupération du statut de collectivité territoriale et souhaitent autant que les autres la « sortie du Grand Est ».

De l'opinion personnelle à l'action collective

Répondre à un sondage est souvent une façon d'exprimer son mécontentement sans que les raisons sous-jacentes aux prises de position soient homogènes. Comme on l'a dit en préalable, la protestation exprimée par les répondants de ce sondage ne saurait être confondue avec une opinion commune et partagée, bien constituée et facilement mobilisable. On devrait d'ailleurs dire « les protestations », qui sans doute s'expriment sur des registres et à des niveaux différents selon les répondants. Néanmoins la question des institutions révèle un profond malaise que la reconquête d'une forme d'autogestion régionale pourrait sans doute contribuer à atténuer. Marqués par une relation forte à l'Europe, les Alsaciens n'en revendiquent pas moins une certaine maîtrise sur leur propre destinée. Dans cet écart entre différentes formes d'attachement se déploie toute la richesse de l'identité alsacienne. Refuser une approche technocratique des territoires et redonner des responsabilités à la population peut être le moyen de conjurer le repli sur soi-même dont on ne cesse d'accuser les Alsaciens en leur donnant les outils pour construire, par eux-mêmes et en bonne intelligence avec tous leurs voisins, leur avenir.

Sondage IFOP : les alsaciens à 83% pour le retour à une collectivité Alsace

À la demande des clubs de réflexion - Club Perspectives Alsaciennes, Initiative Citoyenne Alsacienne, Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle et Alsace Région d'Europe - , l'Institut de sondage IFOP a réalisé une grande enquête d'opinion sur plusieurs questions concernant l'avenir de l'Alsace, deux ans après son intégration dans le Grand Est. Ce sondage a été largement repris par la presse écrite et audiovisuelle le 20 février.

Ce sondage, aux questions claires et précises, révèle qu'une large majorité des habitants de l'Alsace est hostile au Grand Est (dont seuls 8-10% en sont satisfaits) et qu'une écrasante majorité souhaite la création d'une collectivité territoriale à statut différencié fusionnant les deux départements du Rhin et dotée de compétences propres importantes (économie,

enseignement, culture).

Les principaux messages à destination de l'État et des responsables politiques sont les suivants :

- malgré l'intense campagne promotionnelle en faveur de la réforme territoriale de 2015, le Grand Est reste mal aimé et rejeté par les Alsaciens ; ils contestent que la disparition de l'Alsace « institutionnelle » soit un avantage pour eux.
- la mise en place d'une nouvelle entité politique alsacienne est plébiscitée par 83% de la population
- le maintien des départements (même au niveau « administratif ») n'a aucun sens : 74% seraient favorables à leur fusion dans une entité alsacienne unique
- face à une large majorité qui veut « plus et mieux d'Alsace », peu de sondés (à peine 1 sur 10) considèrent que la région Grand Est présente un intérêt pour l'Alsace
- enfin, il n'y a quasiment pas d'écart de résultats entre habitants du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin.

Les conclusions qu'il faut en tirer sont évidentes :

- toute « solution » à la crise qui imposerait un maintien au sein du Grand Est serait très en-deçà des attentes d'une majorité de la population ; il s'agit donc d'un enjeu démocratique majeur
- la création d'une collectivité unifiée est une revendication incontestable ; elle pourrait être validée par référendum (lors des élections européennes de 2019 ?)
- les pouvoirs attribués à cette collectivité intégrée ne doivent pas aboutir à une « Alsace croupion » ; un « compromis » négocié au sein de la seule « classe politique » sera perçu comme un « ersatz » ou un « alibi »
- la « sanction » menace les partis politiques (nationaux) qui refuseraient de faire droit aux demandes claires, massives et légitimes de l'opinion (le potentiel d'un vote de « protestation/sanction » concerne plus de la moitié de la population sondée).

Devant le résultat de cette enquête, les responsables politiques élus et le représentant de l'État ne peuvent ignorer les propositions des clubs de réflexion qui ont initié ce sondage, ni omettre de faire participer leurs membres aux travaux à venir pour reconstituer une Alsace institutionnelle investie des compétences revendiquées par ses habitants.

Alsace unique un soutien venu de « l'intérieur »

Claude Robinet, journaliste - La défense de l'Alsace comme collectivité unique : une cause seulement alsaco-alsacienne ? Que non, car on peut être « Français de l'intérieur » et soutenir d'autres Français opposés à la dissolution de leur région dans ce qui apparaît comme un acte étatique autoritaire ignorant des territoires. Mais les Alsaciens écoutent-ils vraiment ces hommes et ces femmes déterminés qui défendent leur cause ?

L'image peut surprendre les Alsaciens de souche : celle d'un « Français de l'intérieur » acquis à la cause d'une Alsace qui veut retrouver le statut de collectivité unique qu'elle avait en tant que région administrative. Ce qui démontre qu'un « Hergeloffener » n'est pas forcément un immigré arrivé d'outre-Vosges et pressé d'y retourner. Certes, la transition peut s'avérer difficile, en tout cas marquante, quand on passe, frais émoulu des études, de la « vieille France » à l'Alsace ou à la Moselle dialectophones, pour y intégrer une entreprise. Oui, c'est vrai : cette nouvelle langue aux accents germaniques vous fait réaliser que vous avez passé une frontière (sans que la carte d'identité soit obligatoire, comme on a tendance à le prétendre, avec humour et sans méchanceté, dans les régions voisines). Mais ces parlers de la Moselle Est et de l'Alsace ne font que préfigurer les autres découvertes qui attendent le nouvel arrivé dans cette région frontière. Il faudra quelques années pour saisir toute la richesse que constituent le patrimoine architectural défendu ardemment jusque dans les plus petits villages, le goût du folklore, de la musique, de la cuisine, cette propension à se réunir en associations, à se retrouver pour le bonheur d'être ensemble lors des nombreuses occasions de fêter.

Une réussite fruit du chaos

Mais ne pas réduire l'Alsace à ces clichés. L'Alsace est aussi ce territoire marqué par l'esprit d'entreprise et la conscience professionnelle qui ont bâti la renommée des productions régionales, tant agricoles qu'industrielles. Ce n'est pas un hasard si les implantations de sociétés étrangères sont si nombreuses ici.

Pourquoi une telle réussite économique et une tradition si ancrée? Parce que ce territoire germanique a été ballotté au cours d'une histoire si bouleversée, entre Allemagne et France, au gré des conflits. Incomprise ici et là, moquée et, plus grave, victime de la condamnation morale de trop nombreux Français ignorants de la tragédie des malgré nous, elle a fini par ne plus compter que sur elle-même. Il ne s'agit pas de s'étendre sur ce phénomène qu'analyse

très bien le pasteur Frédéric Hoffet dans sa Psychanalyse de l'Alsace. De son côté, un autre Frédéric, Nietzsche, a écrit qu'il fallait connaître le chaos pour renaître plus fort. L'histoire régionale de la région vérifie les propos du philosophe allemand. Et il faut avouer que l'Alsace s'est même bien débrouillée. C'est en tout cas le constat de l'Alsacien d'adoption, auteur de ces lignes.

« On fusionne puis on discute »

Autant de raisons qui commandent à la région de ne plus se laisser battre. Mais ce caractère germanique, qui a contribué à sortir cette société de ses épreuves, apparaîtra aussi à l'observateur venu « de l'Ouest » comme la principale cause du complexe alsacien. Et trop disciplinée, l'Alsace finit aussi par être victime de sa loyauté.

Si Paris avait fait la même chose aux Corses qu'à l'Alsace, c'était une demi-douzaine de gendarmeries qui sautaient. Il ne faut pas souhaiter ici de telles extrémités. La création des grandes régions, on l'a dit, a été imposée sans concertation, comme si la stratégie de l'État avait été : « On fusionne et on discute après ». Concernant l'Alsace, cet acte centralisateur révèle la méconnaissance de la spécificité régionale. Heureusement, les défenseurs d'une collectivité unique se mobilisent : élus, associations ou autres regroupements, ou encore les animateurs de cette publication. Mais si les arguments sont solides, ces avocats semblent mal entendus. Comme si la population se désintéressait du problème. C'est la rue qui doit maintenant « se bouger », manifester. Car pour l'observateur d'outre-Vosges, les Alsaciens dans leur majorité donnent l'impression de sous-évaluer la menace qui pèse sur leur identité.

Est-il utile de rappeler qu'un « Hergeloffener », à l'instar des habitants de cette région, montre aussi la double culture : française et alsacienne ?

Un œil en deçà, l'autre au-delà des Vosges. Ce n'est pas du strabisme, mais une vision élargie qui permet de mesurer ce que les habitants de l'Alsace risquent de perdre en se diluant dans un espace que le jacobinisme travaille à lisser au fil de l'histoire. Il ne s'agit pas de se séparer de la nation, qui doit rester unie, mais de contribuer à sa force en gardant son âme. Alors, Alsaciens, réveillez-vous ! Il ne faudrait pas que vos défenseurs subissent la loi des « prophètes en leur pays », ceux qu'on n'écoute pas. C'est une petite voix venue « de l'intérieur » qui vous le dit.

Proposition de loi en vue de la création d'une collectivité territoriale à statut particulier « Alsace »

(Le texte ci-après reprend pour l'essentiel les dispositions concernant la Corse, avec quelques adaptations propres à l'Alsace ; il prévoit, outre la substitution de cette nouvelle Collectivité territoriale Alsace aux deux départements, des compétences originales provenant de l'État ou créées de manière spécifique ; il prévoit aussi la possibilité de transferts de la Collectivité régionale Grand Est et des dispositions originales de coopération avec la Moselle. Il ne s'agit que d'une esquisse).

Jean-Marie Woehrling

Il est créé une Collectivité territoriale à statut particulier appelée Alsace. Elle se substitue aux deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin dont les compétences, le patrimoine et les ressources lui sont transférés.

Organisation

La Collectivité territoriale comprend une assemblée délibérative et un conseil exécutif. Elle adopte des statuts qui définissent l'organisation et les compétences respectives de ces organes.

La Collectivité territoriale est compétente pour déterminer son organisation territoriale par la création et la délimitation de Collectivités territoriales intermédiaires entre elle et les communes chargées des fonctions d'intercommunalités et auxquelles elle pourra transférer des compétences qui lui ont été attribuées.

Compétences propres

La Collectivité territoriale Alsace dispose des compétences suivantes :

- **Enseignement**

La Collectivité territoriale Alsace élabore et arrête la carte scolaire de l'enseignement préélémentaire, élémentaire et secondaire, ainsi que la carte territoriale de l'enseignement

supérieur.

La Collectivité territoriale est compétente pour fixer :

- les règles d'organisation de l'enseignement de et en langue régionale (allemand standard et dialectes alsaciens), pour déterminer les ouvertures de classes bilingues ou d'immersion, pour organiser la formation initiale et continue des enseignants dans cette langue et pour évaluer la mise en œuvre de cet enseignement. Elle détermine les modalités de reconnaissance des diplômes et d'emploi des personnels étrangers affectés à cet enseignement ; elle adopte un plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture d'Alsace. Cette convention prévoit les mesures d'accompagnement nécessaires, et notamment celles relatives à la formation initiale et à la formation continue des enseignants ;
- les règles d'organisation d'un enseignement d'histoire, de culture et de connaissance de l'Alsace et pour organiser la formation initiale et continue des enseignants de cette matière ;
- les règles d'organisation de l'enseignement de religion et de culture régionale prévues les dispositions particulières applicables en Alsace pour organiser la formation initiale et continue des enseignants chargés de cet enseignement ;
- les modalités d'organisation de coopérations scolaires transfrontalières et de classes transfrontalières en concertation avec les autorités compétentes des pays voisins.

La Collectivité territoriale Alsace établit, en fonction des priorités qu'elle détermine en matière de développement culturel, économique et social la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette carte devient définitive lorsqu'elle a fait l'objet d'une convention entre la Collectivité territoriale, l'État et les Universités d'Alsace.

Elle organise ses propres actions complémentaires d'enseignement supérieur et de recherche. L'État lui délègue en tant que de besoin les compétences en matière d'homologation des titres et diplômes. Elle passe des conventions avec des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche.

La Collectivité territoriale Alsace peut apporter un soutien financier aux associations gérant des crèches ou des classes associatives bilingues ou immersives dans le premier et le second degré. Elle est chargée de la coordination de l'enseignement public, privé et associatif en matière d'enseignement de la langue régionale.

Les compétences en matière de construction, d'entretien et d'équipement des collèges ainsi que la gestion des agents techniciens, ouvriers et de service affectés à ces équipements qui ont été transférés à la Collectivité territoriale Alsace du fait de sa substitution aux départements peuvent être déléguées aux Collectivités intermédiaires qu'elle aura créées.

Elle assure les services de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires.

- **Développement économique**

Nonobstant les compétences attribuées à d'autres Collectivités territoriales, la Collectivité territoriale Alsace est compétente pour favoriser l'activité économique sur son territoire, notamment par l'attribution d'aides et subventions aux entreprises, par l'organisation et le financement d'organismes de développement. La nature, la forme et les modalités d'attribution des aides sont fixées par délibération de l'assemblée délibérante. Chaque année, le président du conseil exécutif rend compte à l'assemblée, par un rapport spécial, du montant des aides accordées ainsi que de leur effet sur le développement économique local.

La Collectivité territoriale d'Alsace peut participer, par versement de dotations, à la constitution d'un fonds d'investissement auprès d'une société de capital-investissement ayant pour objet d'apporter des fonds propres à des entreprises. Elle passe avec la société gestionnaire du fonds une convention déterminant notamment, l'objet, le montant et le fonctionnement du fonds d'investissement, les modalités d'information de la Collectivité territoriale par la société ainsi que les conditions de restitution des dotations versées en cas de modification ou de cessation d'activité de ce fonds.

Elle peut participer, par versement de dotations, à la constitution d'un fonds de garantie auprès d'un établissement de crédit ou d'une société de financement ayant pour objet exclusif de garantir des concours financiers accordés à des entreprises. Elle passe avec la société gestionnaire du fonds une convention déterminant notamment, l'objet, le montant et le fonctionnement du fonds de garantie, les modalités d'information de la Collectivité territoriale par la société ainsi que les conditions de restitution des dotations versées en cas de modification ou de cessation d'activité de ce fonds.

La Collectivité territoriale Alsace est autorité de gestion des fonds européens structurels et d'investissement concernant son territoire.

- **Aide sociale, autonomie des personnes et solidarité**

La Collectivité territoriale Alsace comme « chef de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. Elle exerce les compétences détenues par les départements en matière sociale sous réserve de la possibilité de pouvoir déléguer ces compétences à des Collectivités territoriales intermédiaires, notamment en ce qui concerne la gestion et la distribution des prestations.

Elle dispose de la faculté d'apporter des aménagements aux dispositions réglementaires nationales relatives aux prestations. Les projets de dérogation sont communiqués au premier ministre. Elles pourront être mises en œuvre à défaut d'opposition dans un délai de trois mois.

Elle est compétente pour l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services. Elle est chargée des actions relevant du Fonds social européen.

- **Aménagement durable**

La Collectivité territoriale d'Alsace élabore le plan d'aménagement durable de l'Alsace.

Le plan définit une stratégie de développement durable du territoire en fixant les objectifs de la préservation de l'environnement du territoire. Il garantit le contrôle de l'artificialisation des terres et l'équilibre du territoire.

Il fixe les orientations fondamentales en matière de protection et de mise en valeur du territoire, de développement agricole, rural et forestier, de pêche et d'aquaculture, d'habitat, de transports, d'intermodalité d'infrastructures et de réseaux de communication et de développement touristique.

Il définit les principes de l'aménagement de l'espace qui en résulte et il détermine notamment les espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que les sites et paysages à protéger ou à préserver, l'implantation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements, la localisation préférentielle ou les principes de localisation des extensions urbaines, des activités industrielles, artisanales, commerciales, agricoles, forestières, touristiques, culturelles et sportives.

Il prend en compte les projets d'intérêt général et les opérations d'intérêt national répondant aux conditions fixées aux articles L. 102-1 et L. 102-12 du code de l'urbanisme et comporte, le cas échéant, les dispositions nécessaires à leur réalisation.

Les schémas de cohérence territoriale et, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme, les schémas de secteur, les cartes communales ou les documents en tenant lieu doivent être compatibles avec le plan d'aménagement et de développement durable de l'Alsace, notamment dans la délimitation à laquelle ils procèdent des zones situées sur leur territoire et dans l'affectation qu'ils décident de leur donner.

En l'absence de schéma de cohérence territoriale, de plan local d'urbanisme, de schéma de secteur, de carte communale ou de document en tenant lieu, les dispositions du plan relatives à ces espaces sont opposables aux tiers dans le cadre des procédures de déclaration et de demande d'autorisation prévues au code de l'urbanisme.

Le projet de plan d'aménagement et de développement durable d'Alsace est élaboré par le conseil exécutif. Il est approuvé par l'assemblée délibérante.

- **Environnement**

Dans le cadre de la politique nationale de l'environnement, la Collectivité territoriale d'Alsace définit les actions qu'elle entend conduire pour la protection de l'environnement sur son territoire et détermine ses priorités en matière de développement local.

Il est créé un Office de l'Environnement de l'Alsace. Cet Office a pour mission, dans le cadre des orientations définies par la Collectivité territoriale Alsace, d'assurer la mise en valeur, la gestion, l'animation et la promotion du patrimoine de l'Alsace.

L'Office est présidé par un conseiller exécutif désigné par le président du conseil exécutif. Sa gestion est assurée par un directeur nommé sur proposition du président de l'Office par arrêté délibéré en conseil exécutif.

Les conditions d'application de ces dispositions sont fixées par le président du conseil exécutif.

- **Foncier**

Sous la forme d'un établissement public de la Collectivité territoriale à caractère industriel et commercial, l'Office foncier d'Alsace, sur lequel la Collectivité exerce son pouvoir de tutelle, a les missions ci-après définies.

Cet établissement met en place les stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de

favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain. Il est compétent pour réaliser, pour le compte de la Collectivité territoriale d'Alsace ou de toute personne publique, toutes acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L. 221-1 et L. 221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du même code. Il est, en outre, compétent pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur, au sens du même article, des biens fonciers ou immobiliers acquis.

L'Office peut exercer, pour la réalisation de ses missions et par délégation de leurs titulaires, les droits de préemption et de priorités définis, dans les cas et conditions prévus par le code de l'urbanisme ainsi qu'au 9° de l'article L. 143-2 du code rural et de la pêche maritime et agir par voie d'expropriation.

Ses statuts sont adoptés par l'assemblée délibérante.

Les recettes de l'Office comprennent notamment le produit de la taxe spéciale d'équipement arrêtée dans les conditions prévues à l'article 1607 bis du code général des impôts.

- **Agriculture et forêt**

La Collectivité territoriale d'Alsace est chef de file pour déterminer les grandes orientations du développement agricole, rural et forestier, de la pêche et de l'aquaculture. Une convention passée entre l'État et les autres Collectivités territoriales concernées organise la mise en œuvre par la Collectivité territoriale de ces orientations dans le domaine agricole et de la politique forestière.

La Collectivité reprend les compétences en matière d'équipement rural, de remembrement, d'aménagement foncier, de gestion de l'eau et de voirie rurale précédemment confiées aux départements.

- **Culture**

La Collectivité territoriale Alsace définit et met en œuvre la politique culturelle en Alsace. Elle a un rôle de chef de file. Elle favorise la formation et la sensibilisation des publics, soutient la création artistique, aide à la diffusion artistique et culturelle, et fait la promotion de la création et de la culture régionale.

Elle est chargée de l'inventaire général du patrimoine de l'Alsace, de la conservation et de la valorisation des monuments historiques et des sites archéologiques.

Il est créé une agence culturelle d'Alsace et un Institut de la culture régionale dont sont membres l'État et la Collectivité territoriale Alsace. D'autres membres peuvent s'y associer.

- **Langue régionale**

La Collectivité territoriale d'Alsace a un rôle de chef de file dans la promotion de la langue régionale (allemand standard et dialectes alsaciens). Elle définit un plan de soutien à la langue régionale et, sans préjudice de l'utilisation de la langue française, prévoit les conditions d'utilisation de la langue régionale dans le cadre des institutions de la Collectivité. Selon les cas, elle coordonne ou met en œuvre les moyens et les actions de formation initiale et permanente en matière de langue régionale.

Il est créé un Office public de promotion de la langue régionale d'Alsace sous la forme d'un établissement public cofinancé par l'État et la Collectivité territoriale d'Alsace. D'autres Collectivités territoriales, des établissements publics et des associations peuvent en devenir membres. L'Office met en œuvre la politique de soutien à la langue régionale.

- **Médias**

La Collectivité territoriale Alsace conclut avec les sociétés publiques du secteur audiovisuel qui ont des établissements en Alsace des conventions particulières en vue de promouvoir la réalisation de programmes de télévision et de radiodiffusion ayant pour objet le développement de la langue et de la culture d'Alsace. Ces conventions doivent garantir le fonctionnement d'au moins une chaîne de radio en langue régionale et une chaîne de télévision en langue régionale.

- **Coopération transfrontalière**

La Collectivité territoriale Alsace pourra promouvoir des actions avec toutes personnes publiques ou privées ressortissantes des États membres de l'Union européenne ou de la Suisse dans le cadre de la coopération décentralisée. Il est créé à cette fin une agence pour la coopération transfrontalière.

Le président de la Collectivité territoriale Alsace est investi de fonctions de direction et de coordination pour toutes les discussions et négociations en matière de coopération publique

transfrontalière intéressant le territoire alsacien. Il rend compte aux autorités concernées pour approbation des propositions d'accords négociés.

Lorsque pour favoriser la coopération transfrontalière, il est nécessaire de déroger à des normes ou règlements, il transmet les propositions correspondantes aux autorités concernées. A défaut d'opposition dans les trois mois, la dérogation est applicable jusqu'à révocation.

- **Transports**

Sous la forme d'un établissement public de la Collectivité territoriale d'Alsace, et en vue d'assurer la coordination et l'intégration des transports au plan de l'ensemble du territoire alsacien, l'Office des transports de l'Alsace, sur lequel la Collectivité exerce son pouvoir de tutelle, a les missions ci-après définies.

Il exerce les compétences attribuées par la loi aux départements ainsi que les compétences qui lui sont déléguées par l'État par d'autres Collectivités territoriales, par des établissements publics ou par la SNCF.

La Collectivité se voit confier l'ensemble de la gestion de la voirie routière.

La Collectivité est chargée de la coordination des équipements destinés au transport aérien sur son territoire.

La Collectivité territoriale pourra créer une taxe pour l'usage par les véhicules poids lourds des voies de circulation ou de certaines d'entre elles situées sur son territoire.

- **Tourisme**

La Collectivité territoriale Alsace détermine et met en œuvre, en qualité de chef de file, les orientations du développement touristique de l'Alsace. Elle définit, met en œuvre et évalue la politique du tourisme et les actions de promotion à mener. Elle assure le recueil, le traitement et la diffusion des données relatives à l'activité touristique en Alsace. Elle coordonne les initiatives publiques et privées dans les domaines du développement, de la promotion et de l'information touristiques en Alsace.

La dénomination des communes touristiques mentionnées aux articles L. 133-11 et L. 134-3 du code du tourisme est accordée, par arrêté du président du conseil exécutif pris pour une

durée de cinq ans, à la demande de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de tourisme et après consultation du conseil des sites et de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques.

Le classement des stations mentionnées aux articles L. 133-13 et L. 134-5 du même code est prononcé par délibération de l'Assemblée à la demande de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de tourisme.

Par dérogation au deuxième alinéa de l'article L. 121-1 du code du tourisme portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme, l'assemblée délibérante détermine les règles de procédure relatives à l'instruction des demandes d'agrément ou de classement des hôtels et résidences de tourisme, des terrains de campings aménagés, des villages de vacances, des villas, appartements et chambres meublés loués à la semaine.

- **Sécurité**

La Collectivité territoriale Alsace reprend les compétences des départements en matière de service d'incendie et de secours. Ce service participe également aux opérations de secours en cas d'accidents, de catastrophes naturelles ...

- **Pouvoir réglementaire**

Le pouvoir réglementaire de la Collectivité territoriale Alsace s'exerce dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues par la loi.

Sans préjudice des dispositions qui précèdent, dans le respect de l'article 21 de la Constitution, et pour la mise en œuvre des compétences qui lui sont dévolues en vertu de la loi, la Collectivité territoriale Alsace peut demander à être habilitée par le législateur à fixer des règles adaptées à ses spécificités ou concernant le droit particulier qui y est applicable.

La demande prévue à l'alinéa précédent est faite par délibération motivée de l'Assemblée délibérante, prise à l'initiative du conseil exécutif après rapport de ce conseil. Elle est transmise par le président du conseil exécutif au Premier ministre et au représentant de l'État dans la Collectivité territoriale.

De sa propre initiative ou à la demande du conseil exécutif, ou à celle du Premier ministre, l'Assemblée d'Alsace peut présenter des propositions tendant à modifier ou à adapter des

dispositions législatives en vigueur ou en cours d'élaboration concernant les compétences, l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble des Collectivités territoriales d'Alsace, de toutes dispositions législatives concernant le développement économique, social et culturel de l'Alsace ainsi que le droit particulier applicable en Alsace.

Les propositions adoptées par l'Assemblée délibérante en application de l'alinéa précédent sont adressées au président du conseil exécutif qui les transmet au Premier ministre et au représentant de l'État dans la Collectivité territoriale.

L'Assemblée délibérante est consultée sur les projets et les propositions de loi ou de décret comportant des dispositions spécifiques à l'Alsace ou concernant l'Alsace et la Moselle.

- **Questions financières**

Les charges résultant pour la Collectivité territoriale d'Alsace des transferts de compétences et missions spécifiques définies par la présente loi font l'objet d'une attribution par l'État de ressources d'un montant équivalent sous la forme d'une dotation globale. Les ressources attribuées sont équivalentes aux dépenses effectuées à la date du transfert par l'État au titre des compétences transférées. L'État verse à la Collectivité territoriale d'Alsace un concours individualisé au sein de la dotation générale de décentralisation. Un décret en Conseil d'État fixe les conditions d'application du présent article.

Le projet de budget de la Collectivité territoriale d'Alsace est arrêté en conseil exécutif par son président qui le transmet au président de l'Assemblée avant le 15 février. Ce projet est accompagné d'un rapport sur la situation de la Collectivité en matière de développement durable et sur les orientations de nature à améliorer cette situation, préparé par le président du conseil exécutif. Ce rapport fait l'objet d'un débat à l'Assemblée délibérante préalablement au débat sur le projet de budget.

Coopération avec la Région Grand Est

En vue de faciliter la coopération avec la Collectivité territoriale Alsace, la région Grand Est organise la gestion décentralisée des compétences suivantes :

- gestion des lycées,

- formation professionnelle, apprentissage et insertion professionnelle des jeunes, emploi.

La mise en œuvre de ces compétences peut faire l'objet par voie de convention d'une délégation à des instances décentralisées et dans le cas de l'Alsace à la Collectivité territoriale Alsace.

Coopération avec le département de la Moselle

Il est créé sous la forme d'un établissement public à statut particulier une « Entente Alsace-Moselle » dont le but est de coordonner toutes les initiatives d'intérêt commun entre la Collectivité territoriale Alsace et le département de la Moselle et plus particulièrement :

- gestion du droit local alsacien-mosellan : La Collectivité territoriale Alsace et le département de la Moselle collaborent à cette fin avec l'Institut du droit local et soutiennent les institutions chargées de certains aspects de ce droit local tels que la CARSAT, l'instance de gestion du régime local d'assurance maladie, les deux chambres des métiers d'Alsace et de Moselle et les corporations,
- publicité foncière et cadastre : La Collectivité territoriale Alsace et le département de la Moselle suivent l'informatisation du livre foncier dans le cadre de l'EPELFI. Par délibération convergente, ils peuvent décider de donner de nouvelles compétences à cet organisme dans des domaines intéressant le droit local alsacien-mosellan,
- droit des associations : la Collectivité territoriale Alsace et le département de la Moselle peuvent en liaison avec l'EPELFI apporter leur soutien à la modernisation de la gestion informatique des registres des associations,
- promotion du bilinguisme et de la langue régionale,
- promotion de la connaissance de l'histoire, du patrimoine et de la culture de l'Alsace et de la Moselle,
- concertation en matière d'élaboration et de suivi des règles relatives au repos dominical et des jours fériés,
- coopération transfrontalière,

- cultes,

- navigation intérieure.

L'Entente est notamment compétente pour réaliser un travail d'inventaire au plan des ressources juridiques, humaines et financières pouvant être mobilisées pour renforcer la coopération entre la Collectivité territoriale Alsace et le département de la Moselle, pour évaluer les coopérations existantes et pour associer l'ensemble des instances concernées par la valorisation des domaines sus mentionnés.

Les compétences des représentants de l'État dans le département en matière de chasse et de repos dominical sont transférées respectivement au président de la Collectivité territoriale Alsace et au président du conseil départemental Alsace.

Le 1° du I de l'article L 242-13 du Code de la sécurité sociale est complété par le membre de phrase ci après : « ainsi qu'une cotisation à la charge desdits employeurs, précomptée dans les mêmes conditions, dont le montant est fixé par décret ».

L'Institut du droit local alsacien-mosellan bénéficie du financement notamment de l'État, de la Région Grand Est, de la Collectivité Territoriale Alsace et du Département de la Moselle.

Proposition pour une Institution politique propre à l'Alsace

Initiative citoyenne alsacienne (ICA) - Proposition pour une Institution politique propre à l'Alsace

L'Alsace doit retrouver une institution politique propre. Nous nous sommes déjà longuement exprimés sur le pourquoi, pour ne pas avoir à revenir ici sur la question.

Les propositions circulent autour d'un projet A (sortie du Grand Est) et d'un projet B (fusion des deux départements alsaciens, tout en restant dans le Grand Est).

Le projet B n'apporterait rien d'autre qu'une addition des deux missions dont les départements sont en charge. Au lieu d'avoir deux budgets, on n'en aurait plus qu'un seul, mais pour les mêmes actions.

Sortir du Grand Est pour un retour pur et simple au Conseil régional disparu le 1er janvier 2016 ne serait pas satisfaisant non plus, au regard de la situation alsacienne.

Ce qu'il nous faut, c'est une collectivité territoriale nouvelle qui intègre, certes les missions usuelles des Régions françaises, mais aussi des compétences relevant en France centralisée de l'État.

Mettons à profit le débat actuel pour appeler la France à une nouvelle gouvernance, à une régénération de la République fondée sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité. Tout en opérant des avancées considérables en matière de droits, de libertés et de progrès social, la France n'a jamais entrepris une véritable prise en compte du fait régional ; les collectivités territoriales ne constituant, pour le mieux, que des modalités d'organisation administrative, même si des ouvertures ont été obtenues. La chose est bien connue et maintes fois dénoncée, et pas par les moindres, mais jamais vraiment réformée.

La réforme est-elle impossible ? Bien sûr que non. Toutes les démocraties environnantes l'ont opérée, pour certaines depuis fort longtemps. Voudra-t-on enfin considérer que la (re)légitimation de l'État et son efficacité résultent en premier du partage du pouvoir, de son rapprochement de ceux qui le subissent et de la participation que ce partage génère. Voudra-t-on enfin ne plus sous-estimer la permanence du besoin de solidarité et d'appartenance de proximité dont la satisfaction est garante de lien social. Voudra-t-on enfin inclure le fait régional en conférant aux régions un véritable pouvoir et en établissant une réelle responsabilité-solidarité dans la vie de la nation en vertu du principe de subsidiarité.

Ces dernières devraient alors se voir reconnaître de nouvelles compétences selon des attributions définies par un statut, notamment pour tout ce qui n'est pas expressément du ressort de l'État, à savoir les pouvoirs régaliens. Rien ne s'y oppose, si ce n'est l'obstination jacobine dont l'effet est dommageable pour la France et ses régions.

• **De la Structure**

Dans notre projet, l'Alsace est considérée comme **une seule Métropole constituée dans une Collectivité territoriale composée :**

- **d'une Assemblée territoriale d'Alsace**

- **d'une dizaine de Conseils des Collectivités infrarégionales (CCI) ou de Pays, qui se**

substituent aux deux Conseils départementaux et à l'Eurométropole actuelle,

- et d'une centaine de Conseils des Groupements communaux (CGC).

L'Alsace, petite par sa taille, mais avec une forte densité démographique constitue à elle seule une métropole où tout finalement est proche. Ce serait une grave erreur de persévérer dans une gestion irresponsable où les compétences se recourent et où les coûts se démultiplient : Région, Arrondissement, Cantons, Métropole, Communautés urbaines, d'agglomération ou de communes et communes. La nécessité d'une répartition des compétences par collectivité en fonction d'un juste « qui fait quoi », et la suppression des doublons ou triplons sont urgentes. **L'entité politique unique alsacienne ou Région métropolitaine d'Alsace sera donc composée de trois niveaux de compétences** clairement définies et réparties au lieu de huit.

Collectivité territoriale alsacienne

Assemblée territoriale d'Alsace

composée de Représentants du corps électoral et de Représentants des Collectivités infrarégionales

Conseil exécutif d'Alsace

Conseil ou Assemblée des Collectivités Infrarégionales (CCI) ou Pays au nombre d'une dizaine pour environ 150000 à 250000 habitants chacun

composé de Représentants du corps électoral et de Représentants des Groupements communaux

Exécutif

Conseil ou Assemblée des Groupements communaux (CGC) au nombre d'une centaine pour environ 15000 à 25000 habitants chacun

composé de Représentants du corps électoral et de

Représentants ou délégués des Communes

Exécutif

• De la représentation

Introduction d'une **représentation indirecte des conseils** et **directe du corps électoral** au niveau de toutes les assemblées. **L'Assemblée territoriale d'Alsace** serait composée de représentants, au nombre de 30, du corps électoral, élus au scrutin de liste, suffrage direct et des présidents des Collectivités infrarégionales ou Pays, au nombre de 10, suffrage indirect, soit un total de 40 élus.

Chaque **Collectivité infrarégionale ou de Pays** serait composée de 30 représentants du corps électoral élus au scrutin de liste, suffrage direct, et des présidents des groupements communaux qui la compose, suffrage indirect, au nombre de 10, soit un total de 40 par Collectivité infrarégionale ou Pays. A raison de 10 Collectivités infrarégionales ou Pays cela ferait donc $40 \times 10 = 400$ élus.

Chaque **Groupelement communal** serait composé de 30 représentants du corps électoral au niveau du Groupement, scrutin de liste, suffrage direct, et de représentants ou délégués de chacune des 10 Communes qui composent le Groupement. Les Communes continueraient à exister en tant que base électorale pour désigner les délégués aux Groupements. Ces mêmes délégués rempliraient les fonctions d'agent de l'État dans les communes.

Les élus de chaque niveau le sont pour une durée de 4 ans.

• **Des Exécutifs**

L'Assemblée territoriale d'Alsace élue pour quatre ans élit son président et élit le Conseil exécutif d'Alsace, un membre par secteur de compétence. Le président du Conseil exécutif d'Alsace serait élu par le corps électoral au scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour une durée de 6 ans. Ceci a pour avantage de pousser l'Assemblée et le Conseil exécutif à la recherche du consensus et de les dégager d'une trop grande dépendance.

Concernant les autres niveaux, chacun dispose d'un exécutif et d'une Assemblée, les deux étant présidés par le même président.

• **De la démocratie régionale**

Proposition A

Nous proposons :

- **la mise œuvre du principe de subsidiarité** qui consiste à réserver **uniquement à l'échelon supérieur** ce que l'échelon inférieur ne pourrait faire que de manière moins efficace et celle **du principe de l'autonomie locale**, c'est-à-dire « *le droit et la capacité effective pour les collectivités locales de régler et de gérer, dans le cadre de la loi, sous leur propre responsabilité et au profit de leurs populations, une part importante des affaires publiques* » (cf. Charte européenne de l'autonomie locale). **Une nouvelle répartition des**

pouvoirs et des compétences, un nouveau pacte, entre l'État et les Régions doit intervenir : à terme elles devraient pouvoir gérer ce qui ne relève pas expressément de l'État, autrement dit, tout ce qui n'est pas régalien. La dualité de l'organisation étatique ainsi créée reposerait et se construirait sur une double loyauté des citoyens : l'une à l'égard de l'État, l'autre à l'égard de la Région. **Ce nouveau système se rapproche du fédéralisme**, un concept qui reste à être développé dans la culture politique française.

- **un pouvoir normatif** pour la Région trouvant sa traduction dans des pouvoirs réglementaires et à terme dans la possibilité de promulguer des lois régionales pour ce qui concerne les intérêts et les besoins propres à la Région, s'agissant d'éducation, d'économie, d'environnement, de finances, de transport, de justice sociale, de la famille, de la jeunesse et des sports..., en vertu d'un principe de subsidiarité. Il s'agit, d'ores et déjà, de mettre en œuvre le droit à l'expérimentation inscrit dans la loi.

- **un pouvoir administratif : les directions régionales de l'État**, à savoir celle de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, celle de la culture, de l'environnement, de l'aménagement et du logement, des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, l'agence de santé deviendront des directions de la Région. Il en va de même de l'agence régionale de la santé.

- **un pouvoir fiscal : le maintien dans la Région d'une part des impôts** prélevés dans la Région, évidemment sans remettre en cause l'indispensable solidarité interrégionale.

- **de développer la démocratie** délibérative et participative et le recours au référendum.

- de soutenir et d'encourager **la création de lieux citoyens de rencontre et d'expression plurielle.**

- d'instaurer, s'agissant des élections au Conseil d'Alsace et aux Conseils des Collectivités infrarégionales **le droit de vote pour les ressortissants de l'Union européenne.**

Proposition B

L'Institution politique alsacienne nouvelle devrait pour le moins disposer de compétences de décision pour tout ce qui touche en particulier l'enseignement de la langue et la culture régionales et de la formation des enseignants de ces matières, mais aussi la part régionale des médias publics, des transports, de l'énergie, de l'économie, de la « transfrontalité », de la

culture, des sports... L'État conserverait la gestion de ces domaines, de leurs personnels notamment, mais les décisions les concernant seraient prises par l'Institution politique alsacienne. Par exemple, les fonctionnaires d'État le resteraient. L'Éducation nationale resterait nationale. Les Directions régionales de la culture, du sport, etc. subsisteraient.

• **Pour le reste,**

Voir le document complet « Proposition pour une Institution politique propre à l'Alsace » paru aux éditions Allewil, Fegersheim 2015 et aussi « L'Alsace est morte, vive l'Alsace : du jacobinisme vers l'union dans la diversité », chez le même éditeur, 2017.

Notes

(1) En quelque sorte, on aurait dix petits départements au lieu de deux grands.

(2) En quelque sorte, on aurait 100 grandes communes au lieu de 900 environ à l'heure actuelle.

(3) Rappelons que l'ancien Président de la Région Ile de France, Jean-Claude Huchon, avait en son temps appelé de ses vœux un fédéralisme à la française plaçant la région au cœur d'un système de compétences enfin hiérarchisées et dotée de vraies finances. Il en a été de même pour le Président de la Région Aquitaine et président de l'association des régions de France (ARF), Alain Rousset, et pas que pour eux. Question toujours posée, jamais résolue.

Impliquer le citoyen !

Pierre KLEIN - Une conférence régionale pour une Convention portant création d'une collectivité alsacienne à statut particulier

Impliquer le citoyen !

Je suis, comme monsieur Jo Spiegel l'a exprimé lors de la réunion publique du 2 septembre 2017 à Sélestat, d'avis que sur le dossier collectivité alsacienne il faut dès à présent mettre

en place **une conférence régionale.**

La conférence travaillerait en vertu de la démocratie participative. Il s'agit d'impliquer le citoyen et de lui faire porter sa part, à la fois, dans l'élaboration d'un projet et dans sa prise en compte par la classe politique et le pouvoir. Il s'agit de faire porter le projet par les citoyens. Ne refaisons pas l'erreur de 2013 au sujet du fameux référendum construit sans le peuple.

Dans la proposition que je viens de faire aux autres associations et au cabinet du CD du 67, cette conférence serait ouverte à des élus (les deux présidents de CD, deux députés et deux sénateurs), aux think tanks (deux représentants par think tank) et à des citoyens (personnalités qualifiées), en tout une vingtaine de personnes.

La conférence travaillerait le temps de faire le tour des principaux pays d'Alsace, voire des cantons, de leurs élus et de leurs citoyens et d'élaborer un projet pour l'Alsace fondé sur une large base citoyenne.

Si les élus ne veulent pas d'emblée intégrer la conférence, elle devrait néanmoins déjà commencer ses travaux sur une base citoyenne seule. Il est important qu'élus et citoyens sachent qu'un travail se fait !

Au terme de son travail, la conférence proposerait le texte **d'une convention portant création d'une collectivité alsacienne à statut particulier** défendue par les parlementaires alsaciens pour, après négociation avec le gouvernement, servir de base à un projet de loi.

Grand Est : L'identité de l'Alsace ne serait en rien menacée ?

Pierre KLEIN - Voilà une idée fortement colportée par une partie de la classe politique alsacienne. Certes, si l'identité n'est qu'un nom, comme sur la carte d'identité, alors effectivement, elle n'est en rien menacée. Si l'Alsace n'est qu'une notion géographique, cela demeurera. Si l'identité de l'Alsace se résume à la choucroute et aux maisons à colombages, elle ne sera en rien condamnée. Mais l'identité alsacienne ne saurait se résumer à cela, tant ses éléments identificatoires anciens ou actuels sont riches et variés.

Jamais, ils n'annoncent ce qu'ils entendent par identité alsacienne. Jamais ils ne lui donnent sens et orientation. Jamais ils ne justifient la prétendue non-menace.

Alors que pour nombre d'entre eux, ils s'étaient initialement opposés à la fusion de l'Alsace dans le Grand Est au nom justement d'une menace pour l'identité de l'Alsace.

Retournement par légalisme ? Mais que vaut le légalisme, si la politique conduite n'est pas légitimée par le peuple des électeurs ?

Pour certains l'identité collective n'a pas besoin de collectivité. D'aucuns comparent la fusion du Grand Est avec celle du Bade-Wurtemberg (1) pour dire que le Pays de Bade n'a en rien disparu et que donc l'Alsace ne disparaîtra pas. Comparaison n'est pas raison. Entre le Pays de Bade et le Wurtemberg, il n'y a, à vrai dire, pas plus de différence qu'entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, c'est-à-dire peu de choses. D'autres encore traitent, pour faire peur dans les chaumières, les défenseurs de l'identité alsacienne d'identitaires, ce qui en creux veut dire agents du repli, nationalistes ou extrémistes de droite aux intentions douteuses et nauséabondes.

N'en déplaise à tout ce « beau » monde, ce qui manque le plus à l'Alsace, c'est l'identité alsacienne, à commencer par le partage d'une mémoire et d'une culture, un système symbolique produit et internalisé par la société alsacienne.

Si l'Alsace avait une identité forte, nous n'en serions pas à revendiquer pour elle une collectivité territoriale. Cela ferait longtemps qu'elle l'aurait et pourrait gérer en propre ses besoins et intérêts particuliers, ses potentialités aussi ! La déconstruction identitaire organisée de longue date permet aujourd'hui tous les alignements.

Et si l'identité alsacienne, c'est ce qui manque le plus, c'est parce que celles et ceux qui détiennent le pouvoir de faire, n'ont pas fait ce qu'il fallait faire, parce qu'ils n'ont même pas cherché à obtenir ce qu'il fallait obtenir, à savoir une vraie place, notamment à l'école et dans les médias publics, pour nos identités, qu'elles soient linguistiques, culturelles, historiques, géographiques et économiques, soit par ignorance, soit par complaisance ou encore en toute connaissance de cause pour satisfaire une idéologie, jacobine en l'occurrence.

L'école et les médias, qui socialisent et transmettent, sont les lieux privilégiés de la construction identitaire. Mais qu'a fait l'école, mais qu'ont fait les médias publics ? À vrai dire, aucun travail d'éducation au « régional » n'a été véritablement accompli.

L'identité alsacienne est une identité de France, mais la construction identitaire en France se fait au seul profit d'une identité unidimensionnelle faisant largement abstraction de la propre diversité française.

Tout ce qui constituerait une identité régionale, à savoir une histoire multiséculaire et continue établissant le lien entre les ancêtres fondateurs et le présent, une langue ou des langues, des héros, des monuments culturels, des monuments historiques, des lieux de mémoire, des traditions populaires, une géographie et une économie, ne sont pas dans le champ de la socialisation-transmission et de l'action publique. Le résultat peut se résumer pour l'Alsace, comme pour d'autres régions de France, en deux mots : aliénation et normalisation. Ce qui n'a pas eu lieu d'être n'est plus ou si peu, vraiment très peu ! Le bilinguisme et la culture bilingue ne sont-ils pas aujourd'hui un champ de ruines ?

En conclusion, c'est un peu culoté de venir nous dire que l'identité alsacienne n'est en rien menacée, que l'identité collective n'a pas besoin de collectivité et que les défenseurs de l'identité alsacienne ont de sombres desseins communautaristes.

Nous devenons Français en ce que nous faisons nôtre, ce que l'on nous présente de la France. Mais ce qui nous est présenté de la France relève bien moins d'une « francitude », ouverte et diverse, fondée sur une culture plurielle, que d'une francité repliée et fermée, définie, notamment depuis 1793/1794, par l'unicité de sa langue, de son histoire et de sa culture, c'est-à-dire comme un « national-communautarisme (2) », comme une ethnie (3). C'est du moins l'expérience de la nation française que font celles et ceux qui voient leur langue, leur culture et leur histoire dite régionales, leur altérité en somme, non reconnue, non promue (4).

Autrement dit, les tenants du système nous font une belle projection. Le communautarisme excluant, c'est les autres. Dans les cours de récréation, on appelle cela « C'est celui qui dit qui est ! ».

Or, la France, ce n'est pas cela. La nation française ne saurait reposer que sur des données objectives. La France, c'est d'abord la nation subjective, celle qui repose sur le sentiment d'appartenance et la volonté d'être et d'agir ensemble, celle de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, moment oh combien fondateur de la nation française.

L'Alsace, qui voit ce qui se fait ailleurs, est bien placée pour appeler la France à une régénération de la République fondée sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité, non pour elle-même, mais pour la démocratie, par impératif catégorique. Il reste aux

Françaises et aux Français, et donc aussi aux Alsaciennes et aux Alsaciens, et en premier lieu leur classe politique, à intégrer l'idée que l'union s'enrichit de la diversité et à s'inscrire dans une démarche de rénovation d'un système né de la centralisation monarchique et du raidissement révolutionnaire.

(1) Déjà les noms de Bade et de Wurtemberg n'ont pas disparu, alors que Grand Est le fait, notamment pour le nom Alsace.

(2) Une forme de communautarisme, qui même s'il est légal et légitimé, n'en est pas moins un. Comment appeler autrement une conception qui revient à ethniciser la nation et à ostraciser l'altérité. N'a-t-il pas été dit que la France « connaissait, mais ne reconnaissait » pas les langues et cultures dites régionales.

(3) Même si cet état de fait est un habitus français, il ne saurait être justifié indéfiniment au regard des droits de l'homme, parce que justement à l'égard de ces derniers, la France qui se revendique pays des droits de l'homme, l'est en fait de celui des droits de l'homme moins un, le droit à l'altérité.

(4) Ah l'obsession française de l'uniformité linguistique comme fondement essentiel de la nation. N'y a-t-il pas derrière cela un certain nationalisme excluant, parce que la diversité n'est pas reconnue ? Au fait, est-ce la langue qui fait la nation. Qu'est-ce qui distingue un germanophone d'un francophone. La langue me direz-vous. Mais qu'est-ce qui distingue un francophone suisse d'un francophone français. Qu'est-ce qui fait de l'un un Suisse et de l'autre un Français ? Ce n'est pas la langue, pour le moins pas la langue à elle seule. La langue confère une identité linguistique. Ce qui de l'un un Suisse et de l'autre un Français, c'est la culture, politique notamment. La langue fédère-t-elle véritablement les citoyens. Ceux qui pour les uns étaient de 1940 à 1944 dans la collaboration et pour les autres dans la résistance, parlaient la même langue, mais n'étaient pas unis sur l'essentiel, loin de là. La Suisse nous donne un bel exemple d'un pays multilingue uni dans la diversité. C'est donc possible, mais à ne pas vouloir en faire la pédagogie, on n'y arrivera pas ! Que le français soit la langue commune, n'est-ce pas chose communément admise. Pourquoi serait-il la langue unique. En vertu de quel principe ? Quel est le non-dit ?

La substance et la forme – Psychanalyse

de la bonne foi des liquidateurs

Jean-Paul SORG, Philosophe – Comment comprendre ceux que la politique de disparition de l'Alsace n'émeut pas, ne révolte pas, et qui, pressés de s'expliquer, trouvent quelque vertu à son absorption dans un grand ensemble ?

En les supposant a priori de bonne foi, comment comprendre ceux que la politique de disparition de l'Alsace n'émeut pas, ne révolte pas, et qui, pressés de s'expliquer, trouvent quelque vertu à son absorption dans un grand ensemble ? Ils semblent convaincus et vous assurent que l'Alsace même, en sa substance, ne disparaît pas ; seule a été supprimée sa forme institutionnelle comme région dotée d'un Conseil politique représentatif, sanctionné par le suffrage universel. Cela n'affecterait pas son être, son être-là, son Dasein, qui continuerait comme avant, patrimoine anhistorique, réalité apolitique, quasi éternelle.

Le cas du maire de Strasbourg

Roland Ries déclare tranquillement (la main sur le cœur) qu'il n'a jamais considéré qu'« une structure administrative met en cause l'identité » (L'Alsace, 16.9.2017). Et dans ses confessions, Le temps de la liberté (février 2017) : « Moi, issu du terroir régional, je n'ai cru à aucun moment que l'identité alsacienne pourrait être le moins du monde effritée ou abîmée par son intégration dans cette grande configuration administrative. »

Fort de sa bonne conscience, idéologiquement blindé, sûr de sa « liberté », qu'il affiche, tout en demeurant de fait soumis (fidèle) à son parti, le socialiste alsacien se lâche encore en dénonçant « la fureur victimaire » de ceux qui dans « la mouvance autonomiste » s'obstinent à dire non au « mariage forcé » (c'est lui-même qui l'appelle ainsi) de l'Alsace avec la Lorraine et Champagne-Ardenne.

Il trouve particulièrement malséante la chanson Alsassinée, que quelques jeunes « artistes locaux » ont chantée sous ses fenêtres. On a entendu pire outrage pourtant du côté de ces négateurs qui crient qu'ils veulent « en finir avec l'histoire de l'Alsace », avec l'Alsace qui fait des histoires à la France !

Comme il a obtenu que par la loi, par un vote de l'Assemblée nationale, la ville de Strasbourg soit nommée capitale du Grand Est, il s'est estimé satisfait et s'est calmé, si jamais il fut en colère. Par cette décision incongrue, qui n'est pas en principe de son ressort, l'Assemblée nationale, alertée par le groupe majoritaire socialiste, a voulu « calmer une colère prévisible », précise-t-il. La sienne et celle, pense-t-il, de ses concitoyens de Strasbourg, pas

celle de l'Alsace entière qui ne saurait se satisfaire là d'une telle mesure de consolation.

En fait de « capitale », Strasbourg n'est rien de plus devenu que chef-lieu en tant que siège de la Préfecture. N'est-ce pas encore révélateur du système – jacobin – français qu'une ville soit capitale pour cette raison-là ?

Ries ne craignait pas un effacement de l'Alsace ; il en craignait juste les fantômes, que les « fantômes d'effacement de l'Alsace aient des conséquences politiques ». Comprenons : des conséquences négatives pour le parti socialiste et essentiellement, at last but not least, pour lui-même ! C'est ce qui arriva. Les socialistes alsaciens ont été sanctionnés aux élections.

Constatant le 1^{er} janvier 2017 qu'« il n'y a pas un Alsacien qui soit devenu moins alsacien depuis le 1^{er} janvier 2016 », il conclut qu'« aucun effet de dilution n'est à signaler ». Non mais, voyez ce style ! Est-ce honnête, intellectuellement, de faire comme si quelqu'un n'avait jamais redouté cela, de cette manière ? Il se moque du monde, de nous ! La « substance Alsace » ne s'est évidemment pas évaporée et dissipée dans le nouvel espace régional du Grand Est, elle est toujours là, présente dans les pierres, les paysages, dans les têtes et les cœurs des gens, dans les discours et le langage, dans les discussions, les affirmations et les négations, si même elle n'a plus d'institution politique originale et de pouvoir politique propre, de représentation politique spécifique. Si elle n'a pas d'autre expression que celle du malaise et du ressentiment qui murmure, mais ne crie pas. Pas d'autre voix que celle, minoritaire, de la révolte et d'une résistance pacifique qui garde foi dans les méthodes démocratiques.

Il est vrai que la substance disons culturelle, dans un sens anthropologique large, de l'Alsace demeure, active et créatrice, en l'absence de forme politique institutionnelle adéquate. Est-ce à dire que la forme est indifférente ? Peu importe la forme (la politique), pourvu qu'on ait la substance ! Et on l'aurait toujours, inaliénable ? Attachée au cœur des Alsaciens. C'est quasi mystique. Comme toujours l'amour de la patrie.

Le cas de certains artistes

Roland Ries n'est pas le seul Alsacien à le croire ; à croire que comme lui les Alsaciens sont si profondément, si viscéralement, si vertueusement, si substantiellement alsaciens qu'ils n'ont nul besoin d'institutions politiques « propres ». Ils s'en passent et lorsqu'ils en possèdent, par un caprice de l'histoire, elles ne sont en rien déterminantes de leur identité et de... leur bonheur.

Des artistes le pensent et l'ont dit, comme Roger Siffer et quelques autres. Ils sont tellement ouverts, se pensent tellement généreux, qu'ils ne veulent surtout pas se laisser enfermer dans une identité régionale forcément réductrice. Ils sont alsaciens, oui, absolument, et tellement plus ! Ils sont mondialistes et transcendent - déjà - toute espèce de nationalisme, a fortiori toute espèce de régionalisme.

« Quel changement voudriez-vous pour l'Alsace ? Que Macron qui sait tout faire enlève la barrière des Vosges, pour que je puisse saluer mes camarades de Bretagne ! »

Si la région (Alsace) s'ouvre et s'agrandit, entre dans un ensemble plus vaste, cela après tout leur convient, comme aux entrepreneurs, comme aux banquiers, comme aux hauts fonctionnaires et aux élus, car s'accroît leur champ d'action et de promotion, d'affaires et de puissance. Le grand, le plus grand ne leur fait pas peur. Ils ont un tempérament de conquérant. L'histoire va du petit au grand, au plus en plus grand, telle est sa marche universelle, tel est au sens littéral le progrès, « la marche du progrès ». Le mouvement du monde va vers des entités toujours plus vastes. L'histoire ne revient jamais en arrière, « alors autant aller de l'avant » (Roland Ries).

Telle est l'idéologie, la manière naturelle de penser, d'une importante partie de l'élite, politique, économique, intellectuelle et artistique, en Alsace comme partout. Comment contrer cette élite devenue qui gouverne, sans apparaître - et de toute façon être disqualifiée d'avance - comme rétrograde, menant un vain combat d'arrière-garde ? De quel côté les illusions, l'irréalisme, une conception erronée du sens de l'histoire ? De quel côté le « bon sens » ? Le bon sens peut être défait. Sur le petit cas mineur de l'Alsace, c'est une bataille d'idées décisive qui se joue, un choix de civilisation.

La foi des conquérants

Les conquérants, comme toujours, se veulent rassurants : on va de l'avant, mais il n'y a pas de péril pour le passé. « L'Alsace ne perdra pas ses spécificités », a répété le Premier ministre, que répète - loyalement - Roland Ries. Et il ajoute d'ailleurs, comme une étrange preuve, que « d'ailleurs, dans tous les sondages d'opinion, les Alsaciens confirment à plus de 90% leur attachement à ce particularisme ».

Le professeur de français, donc de rhétorique, qu'a été Roland Ries pourra-t-il nous expliquer la valeur logique qu'il donne ici à la locution adverbiale « d'ailleurs » ? Essayons de suivre le cheminement de sa pensée :

1. n'ayez pas peur, chers concitoyens, le gouvernement de la République ne remettra pas en cause le particularisme alsacien ;
2. donc l'Alsace ne perdra pas ses spécificités (sa substance) ;
3. d'ailleurs les Alsaciens y tiennent.

C'est formidable, c'est magique : puisqu'ils y tiennent, ainsi que les sondages en font foi, ils ne les perdront pas, leurs chères spécificités, quelles que soient les conditions politiques et quels que soient les contours de leur région, car leur région c'est dorénavant le Grand Est, mais cela ne changera rien d'essentiel pour eux ! Les spécificités, c'est sacré.

D'une réalité présente, dûment constatée, leur attachement à leur particularisme, on augure la permanence de celui-ci, son éternité, malgré l'effacement, la destruction perpétrée des formes politiques de la représentation du peuple (le peuple alsacien n'existant pas, disons plutôt : de sa population) et de la gouvernance du territoire.

On observe un double mouvement dans l'âme de nos... personnalités. Elles n'ont pas voulu la réforme, même pas les socialistes régionaux, elle a été imposée subitement et arbitrairement ; toutefois, comme elle a été sanctionnée ensuite par la majorité au Parlement, c'est le jeu de la démocratie, il ne serait pas légitime de la refuser et « d'ailleurs » ce serait vain, faisons donc avec. Elles se justifient ainsi pour elles-mêmes, à bon compte, mais ressentent tout de même le besoin, vis-à-vis de l'opinion publique, de s'innocenter et d'étouffer les reproches. Les mains sur le cœur, elles nous disent alors leur conviction « profonde » que l'Alsace restera toujours l'Alsace.

La foi d'un théologien

Un théologien de haut rang, de fibre alsacienne, strasbourgeois de naissance, catholique sûrement libéral au fond et homme ouvert, sans conteste, peut ainsi nous dire sincèrement, dans un même élan, qu'« il faut en finir avec l'histoire de l'Alsace » (référence à « l'excellent » livre de Georges Bischoff) et que « l'Alsace n'a jamais disparu quel que soit le régime sous lequel elle a vécu ». Il s'appelle Michel Deneken. Il est président de l'université Marc Bloch. Il n'a perçu, semble-t-il, aucune contradiction entre les deux propositions successives qu'il a énoncées. Un théologien, héritier du thomisme, lui-même héritage de la métaphysique d'Aristote, est habitué à penser que l'éternité de la substance première, que nous appelons Dieu, n'est pas affectée par les formes diverses qu'elle revêt au cours du temps.

De même, immuable serait la substance d'une entité comme l'Alsace. Pourquoi ? Parce que

nous l'aimons et croyons en elle, parce que les Alsaciens ont la foi et que la foi suffit, sans les œuvres, sans les formes. (La foi invente les idoles.)

Concevant sans difficulté théorique la substance d'une Alsace qui transcende les formes politiques qu'elle a reçues de l'histoire, notre bon théologien concevrait-il avec la même aisance – la même légèreté – la substance évangélique du christianisme en dehors de la forme catholique de l'Église romaine et serait-il assuré de sa survie, de sa pérennité, indépendamment de cette forme et de toute autre ?

Le cas du président Richert

Une autre personnalité, politiquement majeure, a juré sa « passion d'Alsace », a chanté la force de l'identité et des racines de sa région. Sa foi, sa sincérité, le côté homme du terroir qu'il magnifiait et son talent politique l'ont porté au pouvoir, il est devenu le président du Conseil régional. Les circonstances changeant, il n'a pas hésité longtemps à embrasser la cause de la nouvelle politique d'organisation territoriale et à activer et cautionner la fusion de l'Alsace dans un Grand Ensemble qu'avec ruse, des coups de pouce, et de la persévérance (« Je ne suis pas un homme qui renonce facilement ») il a réussi à faire baptiser Grand Est (Grand il est) en conformité avec ses idées de grandeur, ses tendances mégalomaniaques. C'est du passé, c'est de l'histoire. Le fait que maintenant « l'Alsace n'existe plus », politiquement, n'empêche pas son ancien héraut de chanter à la Foire, avec le même lyrisme qu'autrefois, « le bonheur d'être alsacien » et d'assurer que « ce bonheur est resté intact », que « rien ne peut l'en déloger » (sic).

La preuve, une preuve éclatante : la fête permanente à la Foire aux vins de Colmar, qui n'est plus une foire régionale d'ailleurs (son maire Gilbert Meyer dixit), mais internationale. 300 239 visiteurs à la 70^e édition. Record battu. Le cap des 300 000 franchi. C'est un grand bonheur !

Et tout bonheur, comme l'amour, dit toujours, promet l'éternité. « Si l'Alsace est éternelle, elle doit se retrouver au niveau institutionnel. » Comment comprendre cette phrase ? Elle est belle, n'est-ce pas, avec son effet de rime. Elle affirme que l'Alsace est éternelle, bien qu'elle n'existe plus par ailleurs ! Des gens de peu de foi ont pu penser que, faute d'une institution régionale propre, elle disparaîtrait. Mais non, comme elle est éternelle, elle va – toujours – « se retrouver », se refaire quelque part et d'une certaine façon. Elle pourra être un département, par exemple, un grand département. Tel sera alors son niveau institutionnel. Comprendons bien que l'institution, quelle qu'elle soit, n'est jamais qu'un « niveau », qu'un mode, factice, facultatif, éphémère, de l'infinie inépuisable matricielle substance que l'Alsace

constitue en soi et pour soi et qui par effusion nous pénètre et nous nourrit tous, nous tous, les Alsaciens. Une telle conception mystique de l'Alsace, du rapport des Alsaciens supposés avec l'Alsace, obnubile les meilleurs esprits, compense, rachète toutes les démissions politiques, les petites et grandes lâchetés, les petits et les grands arrangements stratégiques entre seigneurs.

Affirmateur et en même temps négateur ? Mystique et renégat ? C'est humainement possible. C'est humain ! La conviction mystique fonde une bonne conscience à toute épreuve. Cela s'observe dans l'histoire des religions comme dans l'histoire des politiques.

L'Alsace sera Européenne ou ne sera pas

Lucas GOETZ

Journaliste

En même temps, les candidats des partis souverainistes (Le Pen, Dupont-Aignan et autres) ont recueilli ensemble plus de 30 % des voix alsaciennes lors du premier tour des dernières élections présidentielles.

Non seulement ces partis sont radicalement opposés à l'idée européenne mais ils sont porteurs d'une idée de la France fortement jacobine, ne laissant pas de place à la diversité linguistique et l'autonomie des territoires.

Or, comme le démontre le récent sondage commandé par Unser Land, les Alsaciens demeurent très ambitieux en ce qui concerne leur avenir institutionnel et culturel. De nombreux Alsaciens comprennent que l'archaïsme jacobin forme un obstacle de taille à ces ambitions. Malheureusement, force est de constater qu'il y a un recul des passions européennes en Alsace et qu'il n'y a pas encore de réelle prise de conscience face au péril souverainiste.

La prospérité économique alsacienne est fortement liée à l'économie de ses voisins, la Suisse et surtout l'Allemagne. L'Allemagne représente à elle seule un tiers des échanges commerciaux de l'Alsace (1). Dans aucune autre région française les échanges extérieurs contribuent autant au PIB régional. Par sa situation géographique sur l'axe rhénan, l'Alsace se situe au carrefour de l'économie européenne et peut profiter pleinement du marché commun.

De plus, un nombre important d'Alsaciens travaillent en Bade-Wurtemberg profitant des salaires souvent plus élevés et d'un marché du travail accueillant. La liberté de circulation des travailleurs, pierre angulaire de l'intégration européenne, a permis à nombre important d'alsaciens de travailler en Allemagne et de rentabiliser leur bilinguisme.

Un écroulement de l'Union Européenne, tel que le souhaitent les souverainistes (car la sortie de la France de l'Union Européenne entrainera inévitablement la fin du projet européen) serait une Bérézina économique pour l'Alsace.

Les Alsaciens sont les enfants à la fois de Goethe et de Molière. L'Alsace est culturellement et historiquement ni totalement française, ni totalement germanique mais plutôt les deux à la fois. L'Alsace et les Alsaciens sont profondément européens car on porte en nous deux grandes cultures européennes.

Quelle richesse !

Malheureusement cela n'est pas toujours vu de cet œil en France où nombreux voient l'existence publique d'une autre langue comme une menace pour l'unité nationale. Les politiques émanant de cette logique ont fortement contribué au déclin de la pratique de l'allemand en Alsace (sous sa forme dialectale et standard).

L'Alsace a, à travers son histoire, très fortement contribué au développement de la langue allemande et surtout dans sa forme écrite. Les plus grands esprits du monde germanique tel que Gutenberg et Goethe ont habité en Alsace. L'Alsacien le plus éminent et mondialement reconnu, Albert Schweitzer, écrivit quasiment toutes ses œuvres en allemand.

N'oublions également pas les apports culturels de l'Allemagne à l'Alsace. La Neustadt, quartier impérial de Strasbourg désormais inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, fut construite par les autorités allemandes pendant la période du Reichsland (1871-1918). Tout comme la restauration du château du Haut-Koenigsbourg. Pendant cette période l'Alsace connut un âge d'or culturel inégalé dans son histoire.

Alors que de moins en moins de jeunes Alsaciens parlent quotidiennement l'allemand (surtout dans sa forme dialectale), les nombreux échanges avec leurs voisins d'outre Rhin leur permet de préserver ces liens avec le monde germanique. Grâce à l'intégration européenne des jeunes Alsaciens peuvent régulièrement faire leurs courses en Allemagne, y travailler, y jouer au football le dimanche ou y regarder un film.

Et que dire de tous ces jeunes étudiants Alsaciens qui vont étudier en Allemagne grâce au programme Erasmus de l'Union Européenne ? Ou de jeunes allemands qui viennent étudier à Strasbourg ou à Mulhouse ? Des jeunes élèves qui vont acquérir leurs premières expériences professionnelles dans des entreprises en Allemagne ?

L'Alsacien moderne s'en rend à peine compte quand il traverse une frontière car nul besoin de patienter afin de présenter son passeport à un douanier. Cet effacement progressif des frontières permet à l'Alsace de pleinement profiter de son ancrage dans deux espaces culturels et d'enfin réaliser sa vocation historique d'être le pont entre ces deux mondes.

L'Alsace n'est que Alsace si ces deux grandes cultures européennes sont vivantes sur son territoire et dans l'âme de ses habitants. Les souverainistes veulent un retrait de la France de l'Union Européenne, ce qui condamnera l'Alsace à se tourner uniquement vers Paris et de se fermer fatalement sur l'espace Rhénan et de l'Europe. A terme l'Alsace n'existerait qu'à travers la gastronomie et le folklore pour touristes et aura perdu son sublime.

L'Alsace est avant tout profondément européenne et l'avenir de l'Alsace c'est l'Europe. Les ambitions alsaciennes ne sont que possible dans le post-nationalisme, c'est-à-dire en dépassant le paradigme de l'état-nation datant du 19ème siècle.

Les Alsaciens doivent être à nouveau les plus fervents défenseurs de l'idéal européen. Cela signifie également que les alsaciens doivent adopter une position de loyauté critique et de veiller à ce que les politiques européennes soient à la hauteur des enjeux. Par notre double culture on peut jouer un rôle unique en Europe en s'inspirant des paroles de Victor Hugo.

« Plus de frontières !

Le Rhin à tous ! Soyons la même République, soyons les États-Unis d'Europe, soyons la fédération continentale, soyons la liberté européenne, soyons la paix universelle ! » VH

Notes

- (1) http://www.lemonde.fr/elections-regionales-2015/article/2015/11/26/alsace-une-region-riche-mais-tres-affectee-par-la-crise_4818328_4640869.html

L'Avenir institutionnel de l'Alsace : en amont, il y a l'identité !

Pierre KLEIN

Président Initiative Citoyenne Alsacienne

Discours introductif à la réunion publique du 2/9/2017 à Sélestat portant sur l'avenir institutionnel de l'Alsace en présence de 9 parlementaires alsaciens, des deux présidents de Conseil départemental (67 et 68), d'une douzaine de personnalités qualifiées et d'un nombreux public (220 personnes).

La réforme territoriale mise en œuvre par le gouvernement précédent supprimant le Conseil régional d'Alsace a été largement désapprouvée par les Alsaciens. Un sondage BVA daté de 2015 a démontré que 86 % des Alsaciens étaient opposés à la réforme. Un sondage CSA réalisé en 2017 montre que c'est toujours le cas. 84 % des Alsaciens rejettent toujours la fusion. Lors d'un débat organisé par les Collectivités territoriales en 2014, 97 % des élus des conseils, régional (Alsace) et départementaux (Bas-Rhin et Haut-Rhin), s'étaient prononcés, dans leur délibération, contre la fusion. Par ailleurs, 270 communes (soit 1/3 des villages alsaciens) avaient adopté une motion demandant à ce que l'Alsace soit maintenue dans son périmètre historique. Lors des débats au Parlement, aucun député ou sénateur alsacien n'a voté en faveur de la fusion. Le Sénat a rejeté par deux fois la carte qui faisait disparaître l'Alsace. Une pétition datée de 2015 signée par près de 117 000 Alsaciens demandait que soit organisé un référendum au sujet de la réforme territoriale alors en cours.

Mais rien n'y fit. Dans cette affaire, la France alla même jusqu'à renier sa signature de la Charte européenne de l'autonomie locale. Et seul le légalisme alsacien a permis de trouver des élus pour mettre la réforme en œuvre. Mais ce qui est légal n'est pas toujours légitime.

L'Alsace institutionnelle est morte et avec elle la citoyenneté régionale alsacienne. Mais l'Alsace vivra tant que les Alsaciens partageront un sentiment d'appartenance et développeront un agir ensemble alsaciens, autrement dit tant que vivra l'identité collective alsacienne. Mais le peuvent-ils ? C'est justement là que se situe un des nœuds du problème alsacien.

On entend beaucoup dire depuis la fusion de l'Alsace dans le Grand Est que l'identité de l'Alsace n'est en rien menacée. Certes, si l'Alsace n'est qu'un mot, qu'une notion géographique, cela demeurera. Si l'identité de l'Alsace se résume à la choucroute et aux

maisons à colombages, elle ne sera en rien menacée. Mais l'identité alsacienne ne saurait se résumer à cela, tant ses éléments identificatoires anciens ou actuels sont riches et variés.

D'aucuns comparent la fusion du Grand Est avec celle du Bade-Wurtemberg pour dire que le Pays de Bade n'a en rien disparu et que donc l'Alsace ne disparaîtra pas. Comparaison n'est pas raison. Entre le Pays de Bade et le Wurtemberg, il n'y a pas plus de différence qu'entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. Au fait, qu'est-ce qui serait haut-rhinois et qui ne serait pas alsacien. Qu'est-ce qui serait bas-rhinois et qui ne serait pas alsacien. Badois et Wurtembergeois partageaient le dialecte alémanique¹, le « Schwäbisch », c'est aussi de l'alémanique, et quand on partage la même langue, on partage aussi très largement la même culture, notamment populaire. En fusionnant l'Alsace avec la Lorraine et Champagne-Ardenne, rien de cela ne préexistait. Par l'origine linguistique, l'Alsace est du « Ja », la Lorraine et la Champagne-Ardenne sont d'oïl², donc d'un fond culturel tout à fait différent.

Évidemment, si l'on ne prend pas en considération l'élément proprement alsacien de l'identité française des Alsaciens, si l'on considère que les identités alsacienne, lorraine, champenoise et ardennaise sont alignées, dans ce cas l'identité alsacienne restera ce qu'elle est.

Pourquoi centrer le discours sur l'identité. Si l'Alsace avait réellement une identité forte et partagée, nous ne serions pas ici aujourd'hui. L'Alsace se serait de longue date dotée des pouvoirs et des moyens lui permettant de gérer ce qui lui est propre et pour sûr aurait refusé une fusion, si toutefois une telle proposition lui avait été faite.

Quatre jours après le référendum de 2013, je retrouvais un homme politique influent lors d'une réunion au rectorat. Assis à côté de moi, il vint à me dire « Ah j'aurais pensé que les Alsaciens auraient voté plus Alsace ». Je lui répondis, mais qui parle d'Alsace aux Alsaciens et de quelle Alsace leur parle-t-on ? ³

Au fond tout découle de l'identité. Les collectivités constituées en une institution politique forte ont une identité forte et à une identité forte correspond une collectivité forte. Les collectivités naissent de l'identité collective qu'elles font naître et inversement.

Posons-nous la question de savoir comment on devient Français. On le devient en s'identifiant à ce que l'on nous présente de la France. Posons-nous la question de savoir pourquoi l'on ne devient plus Alsacien ou si peu, parce que rien ou si peu ne nous est présenté de l'Alsace. Exemple ! Pourquoi enseigne-t-on l'histoire et la culture de France ? Pour « fabriquer » du Français. Pourquoi n'enseigne-t-on pas les histoires et les cultures

d'Alsace ? Pour ne pas fabriquer de l'Alsacien ! L'Alsace qui a une histoire, voire des histoires, n'a ce faisant pas de mémoire et donc de conscience qui est la mémoire que l'on n'oublie pas.

Posons-nous la question de savoir comment se construit une identité collective. Si toute identité naît de l'identification, les identités collectives naissent d'une identification partagée à ce qui est présenté de cette identité au travers de la socialisation-transmission qui elle-même se fait en fonction d'une stratégie identitaire. Il s'agit donc d'une construction. Or qu'en est-il de la socialisation-transmission et de la stratégie identitaire ?

La socialisation-transmission en cours en Alsace comme partout ailleurs en France est une socialisation-transmission inscrite dans une stratégie identitaire purement et simplement française, c'est-à-dire qu'elle fait largement sinon complètement fi de la diversité française pour ne retenir qu'une francité ethnocentrée définie principalement par l'unicité de la langue, de l'histoire et de la culture françaises, au lieu et place d'une francitude ouverte sur la propre diversité, construisant un vivre ensemble dans le respect de l'autre et l'équité⁴.

Pour preuve : quelle place est donc réservée à l'école et dans les médias publics par la socialisation-transmission à la langue, à l'histoire et à la culture dites régionales et en général aux éléments identificatoires alsaciens ? Elle est indigente⁵.

Voilà bien le nœud du problème et ceux qui prétendent que l'identité alsacienne n'est en rien menacée, soit ils ignorent tout de la construction identitaire, soit ils se contentent de peu ou s'en fichent. En tout cas, pour de multiples raisons ils ne remettent pas en question un système qui programme depuis longtemps la fin des identités régionales. Et de résignation en abandon, les mêmes ont assisté l'arme au pied à la déconstruction de pans entiers de ce qui faisait l'Alsace linguistique, culturelle, économique, politique et sociale⁶.

Mais la fusion a un côté positif. La suppression du Conseil régional d'Alsace nous fournit une bonne raison d'ouvrir le débat et d'apporter une pierre à l'édifice aux nécessaires rénovations et reconstructions.

Alors que des pans entiers de ce qui faisait l'Alsace ont, répétons-le disparu, et que des pans entiers de ce qui fait l'Alsace d'aujourd'hui sont menacés dans leur existence⁷, il revient aux Alsaciens eux-mêmes soit d'y consentir, de s'y résigner ou de (re)prendre leur avenir alsacien en main et d'agir ensemble pour construire demain une Alsace réconciliée avec elle-même, ouverte à 360 degrés et mettant en œuvre toutes ses potentialités. *Werde wer du bist !*⁸

Si l'Alsace est sortie traumatisée par une mauvaise Allemagne du conflit de 1940-1944/1945 et si un post traumatisme alsacien s'est caractérisé pendant des décennies par un antigermanisme primaire, de surcroît tourné contre soi-même et donc par une certaine schizophrénie alsacienne, le temps de la résilience, n'est-il pas venu 70 ans plus tard ? Celui de la mise en œuvre de toutes les capacités, propriétés et potentialités, le temps de l'épanouissement. L'Alsacien a l'intuition de son histoire, si la vérité lui est dite, cette vérité le (re)construira. Il revient aussi au pouvoir politique de la dire et de la mettre en œuvre.

Un sursaut s'impose ! La France ne sera que plus riche d'une telle Alsace et ne sera que plus elle-même. Une France plurielle !

Encore faut-il qu'intervienne une pédagogie, un débat dont les Alsaciens n'ont été que trop privés, mettant sur la table les tenants et les aboutissants des politiques poursuivies en Alsace depuis des décennies et construisant une véritable culture politique pour permettre aux Alsaciens de se déterminer en toute connaissance de cause. La France est une démocratie et en démocratie le dernier mot doit revenir au peuple, le premier aussi d'ailleurs. Encore faut-il que le peuple ne soit pas laissé dans l'inculture et qu'on lui donne la parole.

On verra bien où se situent les démocrates ! Avis est lancé aux médias, publics notamment ! Avis est lancé à la classe politique, alsacienne notamment ! Avis est lancé au peuple, d'Alsace notamment ! Ce qui n'est pas demandé ne sera pas obtenu !

Les Alsaciens ne sont évidemment pas opposés aux coopérations avec nos partenaires de Lorraine et de Champagne-Ardenne. Ce serait idiot. L'Alsace n'est ni une île ni un « finistère ». Elle ne peut vivre en autarcie. Elle ne se suffit pas à elle-même. Son avenir se situe autant dans son identité propre que dans l'ouverture aux autres... à 360 degrés, dans une identité une et plurielle, fondée sur le « démocratisme » et non sur l'ethnisme.

Les Alsaciens sont bien conscients de tout ce qu'ils partagent avec le reste de la nation, mais en même temps ils connaissent aussi leurs particularités, leurs besoins et intérêts propres en matière de langue, de culture, d'identité, d'histoire, mais aussi d'économie, de « transfrontalité » et de droit, et estiment qu'ils sont le mieux à même de les définir et de les gérer en vertu du principe de subsidiarité. En premier lieu, il s'agit pour eux de construire ou de reconstruire l'identité collective alsacienne, de laquelle tout découle finalement.

Mesdames et messieurs, l'Alsace a déjà raté à plusieurs occasions des rendez-vous que lui donnait l'histoire faute d'union, notamment de sa classe politique. Ne ratons pas celui qui

ouvre maintenant une possibilité de voir l'Alsace retrouver une institution politique propre. Soyons unis, citoyens d'Alsace et exprimons notre volonté !

Notes

1. Dialecte parlé en Alsace, au Bade-Wurtemberg, en Suisse et dans le Vorarlberg autrichien.
2. Jadis, au nord de la Loire, en pays roman, on disait oïl pour dire oui.
3. Le même avait refusé de mettre l'accent lors de la campagne référendaire sur la question de l'identité, ne parlant pour l'essentiel que d'économie aux Alsaciens. Peur de son ombre ? Le dynamisme recherché n'est-il pas à trouver dans des régions au contour pleinement accepté et ressenti par les populations, comme disait mon ami Yves Plasseraud ?
4. C'est pour le moins ainsi que le ressentent ceux parmi les Bretons, les Basques, les Corses... qui voient depuis disparaître leur langue première. Que ceux qui ont le français pour langue se demandent quelle serait leur attitude face à la disparition de leur langue. Gageons qu'ils comprendraient alors les régionalistes. D'ailleurs, de nombreux sondages révèlent que les Français ne sont pas hostiles aux langues régionales. Mais leur avis compte-t-il auprès de certains sachants ou autres ténors de la politique qui voient dans les langues régionales un danger pour la République et une menace pour l'unité nationale (sic).
5. Demandons-nous ce que serait l'identité française sans un enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture françaises, sans une socialisation-transmission des éléments identificatoires français.
6. Non que nous défendions une identité essentialiste ou substantialiste, c'est la déconstruction que nous critiquons.
7. À titre d'exemple que reste-t-il du fameux bilinguisme alsacien dont beaucoup font des gorges chaudes à l'heure où la pratique dialectale est au plus bas, où l'allemand, langue historique de l'Alsace, est perçu par beaucoup comme langue étrangère et où dans toutes les régions bilingues d'Europe, l'enseignement des langues régionales ou minoritaires est généralisé. En Alsace, pas même un quart des enfants sont scolarisés en filière bilingue...
8. Autrement dit, épanouis-toi ! Fais ce que tu peux faire !
9. Quand donc a eu lieu le dernier débat autour des questions alsaciennes. Quel cas fait-on de l'histoire et de la culture d'Alsace. Pas grand cas. Et si dans les années soixante-dix ou quatre-vingts des Germain Muller, des André Weckmann, des Jean-Jacques Schaettel, des Roger Siffer, des Raymond Matzen, des Emma Guntz, des René Egles, et j'en passe, tenaient les antennes, aujourd'hui, ils n'y trouveraient plus aucune place.

Autrement dit, une telle pléiade pourrait-elle encore éclore aujourd'hui ?

Réenchantons l'Alsace

Bertrand ZIMMER

Chef d'entreprise et citoyen du Centre-Alsace

Précisément, cette heure a sonné le samedi 2 septembre 2017 à Sélestat, lors d'une remarquable rencontre, organisée par l'association **ICA (Initiative citoyenne alsacienne)** et son Président **Pierre Klein**. Elle a rassemblé les Présidents de nos deux Conseils Départementaux, pas moins de 8 parlementaires alsaciens qui pèsent, un ancien ministre alsacien de renom, une superbe brochette de spécialistes en tous genres, et tant de défenseurs de notre Alsace, certains éminents, certains anonymes.

Cet évènement vous a peut-être paru peu spectaculaire. Voire totalement ignoré par le plus grand nombre.

Pourtant, ce 2 septembre portait en germe tous les ingrédients d'une future lame de fond. La question centrale était la suivante :

Comment ressusciter la collectivité ALSACE ?

Cette Alsace millénaire, que l'incurie et la lâcheté d'un système politique à bout de souffle avaient cru pouvoir mettre à mort, fin 2015.

Et bien, chers Amis, sachez que depuis ce 2 septembre 2017, ce funeste dessein est lui-même voué à l'échec : l'Alsace va revenir en trombe, très bientôt...

Mais que s'est-il donc passé depuis un an ? Comment tout a pu basculer si vite ?

Certains d'entre nous gardent encore en mémoire une conférence organisée par l'ICA (encore elle) fin 2016, au FEC (Foyer étudiant catholique) à Strasbourg. Notre conférencier était Laurent FURST, le '*Jean-Baptiste de la cause alsacienne*', le prêcheur dans le désert parmi nos élus alsaciens. Il nous témoignait de la désespérante indifférence, voire du mépris à l'égard de sa pétition '*Rendez-nous l'Alsace*', de la part de ses confrères politiques. Personne ne semblait y croire un seul instant. Cette pétition passait pour une tentative

perdue d'avance, face au discours archidominant du genre : *'Pour l'Alsace, c'est définitivement mort'*, ou *'L'Alsace est un combat totalement dépassé'*, ou *'Le Grand Est : on ne pourra plus jamais revenir en arrière'*, ou *'De toute façon, politiquement l'Alsacien n'a jamais rien choisi dans le destin de sa Région. De tout temps, il n'a fait que subir ce que d'autres ont décidé pour lui. Ça ne changera jamais'*.

Et voilà qu'à peine un an plus tard, de manière stupéfiante, **la résurrection de la Collectivité ALSACE est en passe de devenir l'idée politique n°1**, parmi les décideurs qui comptent en Alsace. Cette manifestation du 2 septembre en a été la démonstration éclatante et exaltante.

Depuis quelques mois, il se passe quelque chose de fort et de profond en Alsace. Tout peut désormais aller très vite et très loin.

Comment expliquer une telle vitesse de propagation, aussi soudaine qu'inattendue ?

Tout simplement par la persistance et la force de l'idée d'Alsace, dans les esprits.

Dans l'esprit de quelques apôtres fidèles, visionnaires et courageux, c'est entendu.

Mais en définitive, également au plus profond de la grande majorité des Alsaciennes et des Alsaciens. Parfois à leur insu.

Comme le déclare mon fils Jonas, dans le style tonitruant d'un jeune de 19 ans : **'L'Alsace est éternelle...'** envers et contre tout.

Nous le redécouvrons aujourd'hui, avec étonnement. Et jubilation, pourquoi le cacher ?

La route sera encore longue

La propagation de l'idée d'Alsace doit maintenant franchir un nouveau cap.

Elle est appelée à être partagée par une base nettement élargie de nos concitoyens. L'attente d'Alsace, parfois enfouie dans les esprits, doit désormais se transformer en désir revendiqué, de manière forte et explicite, par le plus grand nombre de nos concitoyens.

Car tous le concèdent aujourd'hui : il n'est plus question de reproduire l'échec cinglant du référendum de 2013. Échec, à la barbe de toutes les élites, qui n'avaient rien vu venir. Qui

ensuite ont eu du mal à en chercher et à en comprendre les causes profondes. C'est ainsi qu'une résignation désabusée a semblé engourdir nos esprits alsaciens depuis 2013, conduisant à l'acceptation molle et fatale de ce frustrant Grand Est, véritable arrêt de mort de l'Alsace institutionnelle.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, si l'on veut réussir la reconstruction de notre future Collectivité Alsace, **il faudra changer radicalement de logiciel et de méthode.**

Or il se pourrait bien qu'en cette fin d'année 2017 de nouvelles voies se dessinent, porteuses d'un fantastique espoir.

L'exemple d'une fusion ratée puis réussie : celle des CCI D'ALSACE

Dans ce registre, je voudrais témoigner ici d'une expérience similaire et édifiante tentée en Alsace, entre 2013 et 2016. Celle de la fusion des 3 CCI D'ALSACE.

En tant que chef d'entreprise (Membre de la CCI de Colmar et Secrétaire de la CCI Alsace), j'en ai été le témoin et l'acteur parmi d'autres.

Cette fusion des CCI fut d'abord l'histoire d'un échec cuisant, mi-2013. À la même époque, et pour les mêmes raisons que le référendum raté d'avril 2013, celui de la fusion des deux départements alsaciens.

Quelles furent, selon moi, les raisons de l'échec de ces deux projets de fusion :

1. En premier lieu, disons-le clairement : à Mulhouse et à Colmar, il régnait une **crainte ancestrale d'une domination exagérée de la part Strasbourg**, dès lors que nous cohabiterions sous un même toit fusionné. Justifiées ou pas, ces craintes mulhousienne et colmarienne ont constitué un frein énorme.
2. Ensuite, il faut bien reconnaître qu'une 'fusion' ne peut jamais constituer un projet en soi. Ce mot de fusion, très à la mode parmi les cadres des grands groupes impersonnels, qui licencient et uniformisent à tour de bras, constituait un repoussoir pour la majorité des petits, par exemple les patrons de PME, fortement attachés à leur liberté et à leurs spécificités. Cette idée de fusion était en réalité un cache-misère, masquant mal **l'absence d'un véritable projet construit et stimulant, qui sache tous nous faire rêver.**
3. Enfin, en terme de méthode, il y avait une manière quelque peu arrogante des dirigeants de **concevoir les choses par le haut**, d'imposer un modèle technocratique

déconnecté des véritables attentes du peuple. Doublé d'une faible présence de ces mêmes dirigeants auprès des ressortissants de base, et en définitive d'une faible empathie avec eux.

Mais pour les CCI heureusement, l'histoire ne s'est pas arrêtée là. Dès avril 2014, soit un an après l'échec de 2013, Bernard Stirnweiss, membre de la CCI de Strasbourg (rapidement élu nouveau Président de la CCI ALSACE), aidé par quelques membres des CCI de Colmar et de Mulhouse, ont décidé de proposer une **approche radicalement nouvelle à leurs collègues.**

En janvier 2016, après près de deux ans d'un travail acharné, cette nouvelle approche et le projet qui en a découlé ont été **approuvés de manière spectaculaire**, à l'unanimité moins 1 voix des 150 élus de toutes les CCI, du sud au nord de l'Alsace.

La leçon que je garde de cette fusion ratée puis finalement réussie de nos CCI est la suivante. Elle tient en 3 idées, qui à mon avis seront applicables à toute l'Alsace politique :

- **Au départ, nous avons constitué un groupe de pilotage, baptisé *Groupe Prospective*.** Chargé d'élaborer un **projet politique et organisationnel sérieux + une méthode de travail nouvelle.** Un tel Groupe de pilotage doit, dans ce cas, être à la fois **représentatif de toutes les forces vives de l'Alsace**, tout en restant **serré** (16 personnes dans le cas des CCI), pour garantir l'efficacité des échanges. Notre Groupe Prospective a été pensé comme un **commando**. Nous l'avons rapidement scindé en 2 sous-groupes :

1. **Le sous-groupe GOUVERNANCE**, chargé de définir en premier lieu une **finalité politique sérieuse et crédible au projet CCI**, et en second lieu un principe innovant de répartition des pouvoirs, entre les élus des 3 territoires (Strasbourg & Nord Alsace, Colmar & Centre Alsace, Mulhouse & Sud Alsace). La difficulté générique étant que Strasbourg, représentant tout le Bas-Rhin, dispose d'un poids économique très important, soit 60 % de toute l'Alsace. **Avec donc le risque d'un écrasement politique permanent des minoritaires de Mulhouse et Colmar.** Ce sous-groupe GOUVERNANCE a finalement réussi sa mission, car il a choisi de **présenter une CHARTE**, garantissant un pouvoir politique et une autonomie réels aux territoires mulhousien et colmarien, pourtant minoritaires. Cette Charte constitue finalement un véritable **code éthique**, reflétant parfaitement notre esprit rhénan. Elle est fondée sur deux principes simples : d'une part **le respect scrupuleux de chacun de nos 3 territoires**, et d'autre

part la volonté d'un **Projet commun**, étoffé, puissant et pleinement partagé entre ces 3 territoires.

2. **Le sous-groupe MISSIONS**, chargé de réfléchir aux innombrables missions des CCI (plus de 200...) auprès des entreprises, ainsi qu'à la meilleure articulation possible de leurs 490 salariés au total, répartis sur nos 3 territoires. Les DG salariés et tous leurs chefs de service ont été étroitement associés à cette réflexion. Sachant qu'en même temps, nous étions contraints à une **économie d'environ 35 % sur nos budgets**, à concrétiser d'urgence (en moins de 3 ans), compte tenu de la forte réduction de la dotation étatique. Cette contrainte économique, reconnaissons-le, aura finalement agi comme un véritable aiguillon d'efficacité. Et reconnaissons également, que nos électeurs alsaciens sont en droit d'attendre aujourd'hui une performance du même niveau, de la part de toutes nos institutions politiques : faire aussi bien, voire mieux, à un coût nettement moindre.

- **Notre projet de fusion des CCI a été finalement accepté par tous, car sa finalité politique était puissante et compréhensible par tous. Notre projet a été perçu comme réellement innovant, voire audacieux, capable d'enchanter tous les électeurs, et fidèle aux valeurs profondes de l'Alsace.**

1. Tel ne fut malheureusement pas le cas du projet de fusion des deux départements alsaciens et du conseil régional d'Alsace en 2013, boudé par 85 % des électeurs haut-rhinois, mais aussi par 77 % des électeurs bas-rhinois (on ne l'a pas assez dit). Lesquels ont voté *Non* ou se sont abstenus.
2. Dans le cas des CCI, l'idée audacieuse et réellement rhénane a été celle d'une **organisation fédérale préservant nos 3 territoires historiques** (Mulhouse, Colmar, Strasbourg). Organisation dans laquelle s'insère parfaitement **le fameux 'Projet commun'** (une vision globale partagée entre tous, incarnant l'intérêt général et les actions communes), ainsi qu'une **réorganisation des services locaux, en entités réellement autonomes dotées de réels pouvoirs de décision, pour toutes les missions de proximité**. Adaptés aux spécificités de chacun des 3 territoires et ouverts au droit à l'expérimentation locale. Avec ensuite l'analyse commune des meilleures pratiques des uns et des autres, en application du principe de management des *Best Practises*.
3. Au fil de ces deux années de préparation, l'ensemble du projet CCI a fait l'objet de présentations et de négociations régulières, au sein des différentes

instances de chaque CCI, les élus comme les salariés. Ces multiples échanges ont permis de bonifier le projet, de manière graduelle et concertée. Un vote de confiance sur les orientations générales du projet a alors été obtenu par le Président Stirnweiss dès le 25 juin 2015. Le projet final a ensuite été approuvé définitivement au sein de chacune des CCI, en janvier 2016, à la quasi-unanimité.

4. Ce qui a emporté l'adhésion, finalement, des 2 CCI du Centre et du Sud-Alsace, a été l'acceptation par les élus de la CCI de Strasbourg, du **principe démocratique suivant : '1 territoire = 1 voix'**, indépendamment du poids économique de chacun de ces 3 territoires. Autrement dit : si 2 territoires s'expriment en faveur d'une résolution, le 3e qui y serait défavorable devra s'incliner, à 2 voix contre 1 ; et cela même si ce 3e territoire est Strasbourg avec son poids de 60 %. Mais avec le souci de tous, à tous moments, de ne pas passer en force, de trouver ensemble au final, la meilleure formule pour chacun. **Cette concession faite par le gros aux 2 petits est profondément égalitaire et conforme à l'esprit de consensus et à l'esprit de famille rhénans.** (Cette conception d'une organisation à trois, fondée sur les trois bassins économiques historiques, a permis au passage, de transcender l'ancestral clivage entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin). Demain, dans notre future Collectivité Alsace, ce sera peut-être à la nouvelle Métropole de Strasbourg de faire une concession politique similaire, conforme à l'esprit rhénan, pour être réellement légitimée par tous en Alsace, et en devenir la première locomotive.
5. Signalons au passage que dans le projet CCI, il a été prévu dès le départ, que chacun des 3 territoires se subdivise en 3 à 5 sous-territoires. De manière à coller au mieux à la réalité géographique et à la spécificité socio-économique de chacun d'eux (ex : la vallée de Munster ou de Sainte-Marie-aux-Mines, le Sundgau, Saverne, Haguenau, Wissembourg, les bandes rhénanes de chacun de nos 3 territoires, etc., etc.).

- **Au niveau des missions réalisées par nos 490 salariés permanents auprès des entreprises et des pouvoirs publics, nous avons réussi pour l'instant, à les préserver quasiment toutes. Tout en réduisant les effectifs à seulement 340 salariés, en moins de 3 ans. Soit une économie globale de plus de 30 % pour le contribuable. Ce qui a constitué une réelle performance managériale.**

En résumé, le principe fédéral choisi par les CCI D'ALSACE se fonde sur une **organisation en**

territoires réellement autonomes, agissant du **bas vers le haut**. C'est une conception réellement antijacobine. Qui appelle naturellement le principe d'un **Projet commun puissant**, capable d'éclairer et de tirer tout le monde vers le haut.

Toute ressemblance avec des organisations d'outre-Rhin n'est pas du tout fortuite.

Mais n'est-ce pas justement notre rôle d'Alsaciens, que de faire la passerelle aux meilleures pratiques germaniques, au bénéfice de toute la France ?

Aujourd'hui tous les ingrédients sont réunis pour la réussite d'une grande initiative alsacienne et la recreation d'une nouvelle Collectivité Alsace, innovante et puissante :

- La donne politique vient de changer en France. Notre nouveau Président et son équipe semblent prêts à nous accorder le droit à expérimenter une forme de Collectivité alsacienne, innovante et dynamique. Comprenant sans doute que la diversité alsacienne bien réelle, ne constituera jamais un danger pour l'unité de notre République Française, bien au contraire. Le dessein européen du Président semble sincère et ambitieux, à l'encontre de tous les populismes en vogue. **Préparons-nous donc à le convaincre que la meilleure manière de réussir une Europe réellement unie dans sa diversité serait au préalable de réussir ce même exercice avec l'Alsace.**
- Notre identité alsacienne est d'une richesse extraordinaire, profondément ancrée dans la géographie et dans l'histoire. Elle se situe au confluent de deux merveilleuses cultures, la Latine et la Germanique. C'est un cas presque unique au monde. Sachons réactiver tous ces acquis, dans toutes leurs grandeurs.
- Nos élus politiques les plus éminents ont montré le 2 septembre à Sélestat (1) qu'ils étaient désormais prêts au combat. Une nouvelle génération apparait parmi eux, pleine d'imagination et de courage.
- Nos concitoyens alsaciens y sont très largement favorables, à plus de 84 %, selon un sondage récent.
- Nous disposons de magnifiques instances militantes, pleines de talents et d'envies. Tels l'ICA, ou le CPA (le Club perspectives alsaciennes), pour n'en citer qu'une petite partie. Alors qu'on croyait que l'Alsace était un concept épuisé de vieilles têtes grises nostalgiques, on voit un peu partout des jeunes militants se lever et reprendre le flambeau. Ils seront très précieux demain, et après-demain.
- Les valeurs de l'Alsace sont puissantes et généreuses. Parmi elles, celle que je préfère, c'est **l'altérité**. Une notion révolutionnaire, que Pierre Klein a su si bien célébrer dans

son livre 'L'Alsace inachevée' (2) : **la reconnaissance de l'Autre, qui suppose la pleine conscience et l'acceptation de soi-même**. Cette dualité française et allemande que nous portons dans nos gènes, la capacité qu'elle induit d'un échange fluide et fructueux entre nos deux versants culturels, la capacité à transformer ces différences en autant d'atouts.

- Pleinement réenchantée et donc pleinement elle-même, l'Alsace pourrait devenir l'un des moteurs de la République française, puis de l'Europe : elles aussi, ont tant besoin de se régénérer, de se réenchanter. Une Alsace audacieuse, restaurée et pionnière, quel merveilleux exemple ce pourrait être. Pour tous en Alsace, pour notre pays et pour notre continent.

Notes

1. Au cours de la réunion publique organisée à Sélestat par l'ICA.
2. Paru chez Jérôme Do Bentzinger éditeur, Colmar, 2004

Macron jacobin

(Par Jean-Marie Woehrling) - Beaucoup d'Alsaciens se font encore des illusions : un garçon intelligent et sympathique comme Macron va bien finir par comprendre nos problèmes et répondre à nos attentes...

Ils ont de la peine à admettre que Macron allie des qualités indéniables (convictions européennes, volonté de remettre en cause la bipolarisation, souci de réformer la France) avec une perception ultra traditionnelle bonapartiste, technocratique et jacobine : la centralisation n'est pas le mal principal du pays, mais le remède. Il faut une concentration des pouvoirs pour briser les résistances corporatistes !

Court-circuiter le débat parlementaire par des ordonnances

Ce qu'il appelle promouvoir « l'intelligence des territoires », c'est organiser avec le réseau « En marche » de bons relais du pouvoir, des personnes talentueuses qui assistent le chef. Ses propositions concrètes, c'est supprimer un quart des départements pour augmenter corrélativement le nombre des « métropoles », supprimer la taxe d'habitation pour rendre les collectivités locales encore plus dépendantes des dotations de l'État, confirmer les réformes destructrices du niveau régional sous prétexte de stabiliser les institutions, restaurer les

pouvoirs des préfets par le recours à la « déconcentration ». Dans cette vision, il n'y a pas de place pour prendre en compte les attentes des Alsaciens. Les connaît-il même ? Les représentants locaux du mouvement en marche ignorent très largement la problématique alsacienne et se bornent à égrener le credo macroniste national. Candidats de ce mouvement en Alsace, ils auraient pu au moins s'informer des propositions de reconstitution d'une institution régionale alsacienne, des problèmes du bilinguisme, des difficultés rencontrées par le droit local, de la question du renforcement de la coopération transfrontalière, du contenu possible de la culture régionale, etc.

On pourra objecter que cette indifférence n'est du moins pas de l'opposition comme c'est le cas pour bien des PS ou de l'hypocrisie comme pour beaucoup de LR.

Le point est qu'il n'y a rien à en attendre

Pour le premier tour le vote Unser Land s'impose pour tout Alsacien engagé. Pour le 2e tour, on fera ce qu'on pourra. Mais ne comptons guère sur une future majorité macroniste pour s'occuper de nos problèmes alsaciens.

Jean-Marie Woehrling

L'Alsace reste en bleu

Législatives de 2017

(Par Bernard Schwengler) - Les législatives de 2017 ont réservé bien des surprises en Alsace, provoquant des frayeurs chez les uns et des espoirs, parfois suivis de déceptions, chez les autres. La vague jaune (vague Macron) qui avait déferlé sur l'ensemble de l'Alsace au premier tour, plaçant les candidats La République en marche (LRM) en tête dans 11 des 15 circonscriptions, a subi un reflux au second. Et au bout du compte, pour les sortants, les dégâts des eaux, bien que réels, sont moins importants que ce qui avait été envisagé au soir du premier tour.

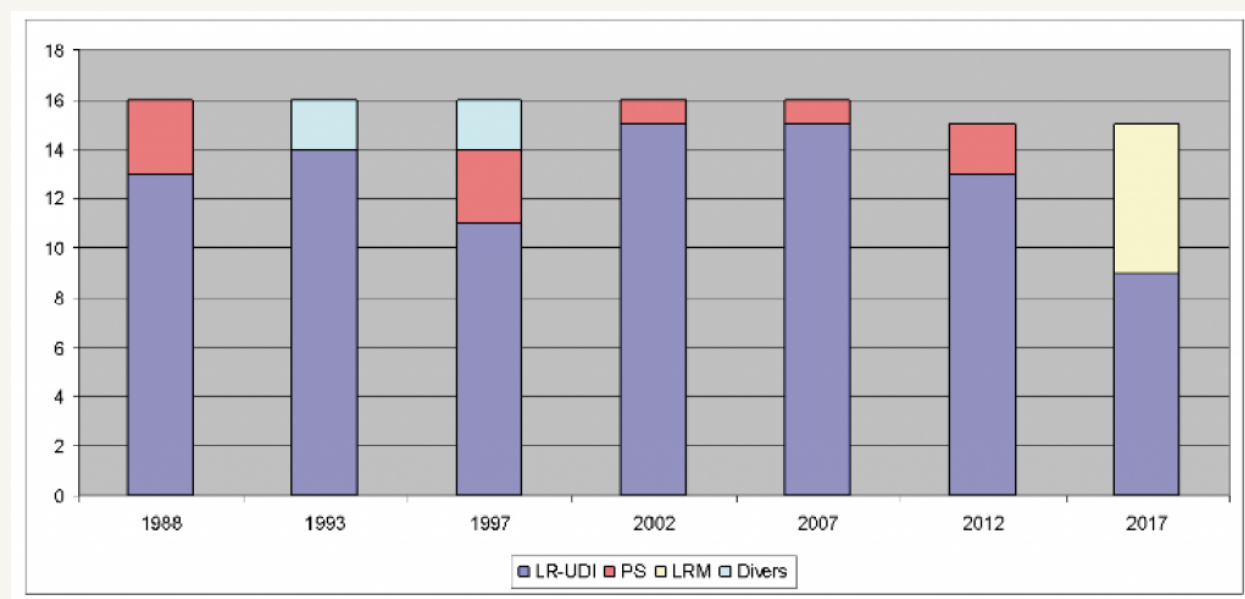
Les Républicains (LR) ont réussi à sauver les meubles. Tous les candidats LR avaient été atteints par la vague jaune du premier tour, mais à des degrés divers. Certains s'en étaient tirés avec quelques éclaboussures et n'étaient pas véritablement menacés : Patrick Hetzel à Saverne, Laurent Furst à Molsheim ou Eric Straumann à Colmar. D'autres en revanche avaient bu la tasse au premier tour et semblaient sinistrés. La plupart d'entre eux ont finalement été sauvés des eaux au second tour. Ce fut le cas aussi bien de vétérans, Jean-Luc Reitzer, élu à Altkirch depuis 1988 et qui brigait un 7^e mandat ou Frédéric Reiss, député de

Wissembourg depuis 2002, que de jeunes pousses qui en étaient à leur première candidature, Olivier Becht (39 ans) à Mulhouse-Habsheim ou Raphaël Schellenberger (27 ans) à Thann-Ensisheim. Au bout du compte, la droite ne compte que deux noyés parmi les sortants, Francis Hillmeyer (candidat UDI soutenu par LR à Mulhouse-Illzach), coulé dès le premier tour par un sous-marin tiré par son propre camp (une candidature dissidente) ainsi que Sophie Rohfritsch (Strasbourg-Campagne) battue au second tour par Martine Wonner (LRM)

La situation est différente pour les socialistes, qui subissent un lessivage intégral. Les deux députés sortants Eric Elkouby et Philippe Bies n'ont pas réussi, dans leurs circonscriptions respectives de Strasbourg, à rattraper leur retard du premier tour, tant celui-ci était considérable. En perdant ces deux circonscriptions, les socialistes font un bond de 40 ans en arrière et renouent avec la période de 1962 à 1981, où ils n'avaient aucun député en Alsace. Après avoir fait disparaître l'Alsace (administrative), les socialistes sont en train de disparaître d'Alsace.

Contrairement à ce que l'on pouvait penser à l'issue du premier tour, les législatives de 2017 n'ont pas mis fin au particularisme électoral alsacien. Alors que la France dans son ensemble passe du rose au jaune, l'Alsace reste majoritairement en bleu. Elles l'ont cependant affaibli. Avec 9 circonscriptions, la droite reste certes prépondérante, mais elle perd la situation de quasi-monopole qui était la sienne depuis des décennies. Elle a désormais face à elle un concurrent réel, LRM, présent dans 6 circonscriptions - les 4 circonscriptions strasbourgeoises (dont Strasbourg-Campagne) ainsi que Haguenau et Mulhouse-Illzach.

Les députés alsaciens de 1988 à 2017 (appartenance politique)



Explications :

Il y avait 16 députés alsaciens de 1988 à 2007 et 15 à partir de 2012.

La couleur bleue correspond au RPR-UDF de 1988 à 1997, à l'UMP-UDF en 2002, à l'UMP-NC en 2007 et 2012 et à LR en 2017. La couleur rose correspond au PS, le vert aux divers et le jaune à LRM.

Lecture : en 1988, il y avait 13 députés RPR-UDF et 3 députés PS.

La cinquième circonscription du Bas-Rhin quant à elle (Sélestat) occupait une place particulière. L'absence de candidat LRM dans cette circonscription eut pour effet de laisser un espace politique plus important à l'expression de préférences politiques alternatives : c'est dans cette circonscription qu'Unser Land obtint, et de loin, son meilleur score (17 % des voix pour Gérard Simler au premier tour) alors que partout ailleurs les candidats Unser Land étaient en dessous des 10 %. Et au second tour Gérard Simler obtint 46 % des voix contre le député sortant LR Antoine Herth. Ce score élevé d'Unser Land montre une certaine sympathie d'une partie importante de l'opinion publique alsacienne pour l'idée régionaliste, mais qui la plupart du temps ne se matérialise pas par un vote aux législatives, dans la mesure où aux législatives – ainsi d'ailleurs qu'aux autres élections – les moteurs principaux du vote correspondent à des clivages généraux dans le cadre d'un débat mené au niveau national. Avec l'absence de candidat LRM à Sélestat, le jeu se déroula de façon différente. Il n'y eut pas de vague jaune dans cette circonscription (et Antoine Herth ne but pas la tasse au premier tour) et il n'y eut pas non plus de contre-vague pro LR au second (et Antoine Herth fut l'un des sortants LR les plus mal réélus au second tour). La contre-vague bénéficia en quelque sorte à Gérard Simler, qui passa de 17 % à 46 % des voix.

Bernard Schwengler

Contre le populisme, le nationalisme revisité

(Par **Yves Plasseraud**) – La position du philosophe lituanien Leonidas Donskis (1), récemment disparu, sur le nationalisme différait sensiblement de la vulgate répandue parmi les intellectuels de sa génération pour lesquels, trop souvent confondu avec la xénophobie, il est largement discrédité.

Adeptes de la pensée complexe, chère à Edgard Morin, et patriote lituanien cosmopolite, Donskis voyait dans le nationalisme autant une ressource qu'une menace.

Une histoire oubliée

Le nationalisme : une menace ! On l'a bien oublié, les responsables politiques n'ont pas toujours pensé ainsi. Les révolutions américaine et française se sont en effet faites, au nom du nationalisme et de la liberté, un duo alors indissociable. Les révolutions de 1830 et de 1848 avaient aussi comme devise liberté et nation et, plus près de nous, lors de la Première Guerre mondiale un pays comme la Pologne est réapparu sur la carte de l'Europe, sous les bannières conjointes du nationalisme et de la libération. On note le même phénomène en Europe centre-orientale dans les années 1990, notamment durant les « révolutions chantantes » des Pays baltiques.

L'économiste britannique Stuart Mill (1806-1873), le révolutionnaire italien Giuseppe Mazzini (1805-1872) ou plus récemment le philosophe et historien des idées britannique Isaiah Berlin (1909-1997), soulignaient d'ailleurs volontiers, combien le nationalisme s'inscrit dans la dynamique de la modernité. Enfin, rappelons-le, ne fut-ce pas là le fondement même des décolonisations du XIXème siècle ?

Faire de nécessité vertu

Comme le nationalisme paraît être au sein de nos sociétés avancées, un phénomène inévitable, mieux vaut, sans doute en prendre son parti et tenter d'en tirer quelque chose de bon, plutôt que de le vilipender constamment et stérilement. En fait, le nationalisme n'est en lui même ni bon ni mauvais ou plutôt, il est comme Janus, il a plusieurs faces (2). Il convient dans ces conditions de distinguer un nationalisme positif, le patriotisme, et un négatif, la xénophobie. Le patriotisme (l'amour de la patrie) est même un ingrédient indispensable à toute société civile démocratique.

Dangereux universalisme

Il faut ici se pencher sur l'œuvre du philosophe français Etienne Balibar. Pour, celui-ci l'universalisme (3) dont se réclament la plupart des critiques du nationalisme est en pratique largement une illusion. En fait il se révèle souvent plus dangereux que le nationalisme lui même. En effet, par le biais de la communauté, l'universalisme laïque (inscrit lui même dans une société donnée) dont se réclament la plupart des intellectuels européens, est par sa nature même, porteur de violence et d'exclusion.

Les exclus sont en l'occurrence, au nom du principe « pas de liberté pour les ennemis de la

liberté » ceux qui refusent ledit universalisme au nom d'une identité particulariste. On se souvient du discours « universaliste » de Moscou à la fin des années 1980, à l'encontre des luttes de libération baltes ou ukrainiennes (4). Dans ces conditions, selon le philosophe français, disqualifier systématiquement ce penchant naturel des peuples ne peut conduire qu'à des dérives racistes et xénophobes tant de la part des minoritaires que des majoritaires.

Vertus de l'enracinement

On doit, au contraire, considérer que la prise en compte de la personnalité collective des groupes minoritaires, voire un certain enracinement (au sens de Simone Weil), constituent un antidote efficace aux dérives tant du fanatisme religieux que de la violence nationaliste. En effet, c'est précisément la perte de repères et l'absence de solidarité de groupe qui, par frustration, précipite tant de jeunes dans la violence. En particulier, les désordres urbains auxquels on assiste aujourd'hui universellement, sont souvent moins encouragés par un excès d'identité, comme on l'entend partout, que par le contrecoup d'une insuffisante reconnaissance identitaire.

Le nationalisme libéral

On se rapproche ici des théories originales et novatrices sur les mérites des nouvelles formes de nationalisme apparues en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Selon le juriste et sociologue allemand Theodor Geiger (5), ce que ce dernier nomme le « nouveau nationalisme » implique une réorientation par intellectuels et leaders politiques des sentiments nationaux vers des considérations internes, assorties d'une diminution corrélative des tendances xénophobes et bellicistes qui étaient la caractéristique des nationalismes des XIXe et XXe siècles (6). Il faut faire en sorte que ces nouveaux nationalistes civiques se préoccupent davantage du progrès social et économique de leur nation que de l'expansion de son territoire ou des querelles avec leurs voisins.

Il faut aussi évoquer à ce sujet les réflexions en matière de nationalisme libéral développées notamment par l'historien australien Stefan Auer (7) et enracinées dans le terreau culturel centre-européen (8).

Ces penseurs du XXIe siècle, philosophes et sociologues, venant de pays libérés du communisme et pour lesquels le nationalisme est encore naturellement vertueux, tournent radicalement le dos aux idées, suggérées par leurs prédécesseurs comme Eric Hobsbawm, Elie Kedourie, Benedikt Anderson, Ernest Gellner ou Antony Smith, selon lesquels le

nationalisme serait inévitablement un phénomène rétrograde et dangereux.

À les en croire, aux antipodes du nationalisme agressif, le nationalisme libéral ou patriotisme, fondé sur la reconnaissance et le respect des droits individuels, serait au contraire l'un des ingrédients indispensables d'une société pacifique et dynamique. Observons que l'on retrouve ici des conceptions assez proches de celles du philosophe canadien Will Kimlicka, de son confrère américain Iris Marion Young (9) ou des Français Sylvie Mesure et Alain Renaud, susmentionnés (10). Ils soutiennent qu'une certaine conscience d'appartenance, une fierté de ses origines, un enracinement culturel, notamment par le biais associatif, en tant que facteurs de confiance en soi, fournissent de bons points d'appui pour une insertion réussie dans le tissu social.

Yves Plasseraud

Notes

1. Voir par exemple *Fifteen Letters from the Troubled Modern World*, Verlag Traugott Bautz, Nordhausen, 2103, page 126 s.
2. MARTELLI, Roger, *L'identité, c'est la guerre*, LLL, Paris, 2015, p.113.
3. Voir notamment : *Des universels*, Galilée, Paris, 2016.
4. C.F la blague balte d'alors. Un nationaliste, c'est celui qui parle Lituanien Russe et Anglais, un internationaliste, celui qui ne parle que russe.
5. 1891-1952
6. Voir de CAPOTORTO, James, *What is New Nationalism or is there a New Nationalism ?* in Link, WERNER & FELD, WERNER, J. (Eds.) *The New Nationalism. Implications for Transatlantic Relations*, Pergamon Policies Studies, New York, 1979.
7. *Liberal Nationalism in Central Europe*, Routledge, 2004. Voir aussi : TAMIR, Yael, *Liberal Nationalism*, Princeton, Princeton UP, 1993.
8. Des analyses convergentes ont notamment été menées par les universitaires lituaniens Aleksandras Shtromas, Vytautas Kavolis au sein de l'association Santara sviesa aux États-Unis dans les années 1980. Ces recherches sont poursuivies aujourd'hui par de plus jeunes philosophes, tels Arturas Tereskinas et notre regretté Leonidas Donskis au sein de l'université Vytautas Magnus de Kaunas. Particulièrement dans les doctrines antitotalitaires, portées par des penseurs centre-européens comme Czeclaw Milosz, Adam Michnik, Milan Kundera, Vaclav Havel ou encore Tomas Venclova.
9. *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton UP, 1990.
10. MESURE, Sylvie & RENAUT, Alain, *Alter Ego, Les paradoxes de l'identité démocratique*, Aubier, 1999.